



DOSSIER

Réfugiés en quête d'asile

Dissuasion au départ
Le centre pour migrants d'Agadez

Double peine
« J'en ai marre d'être une paria »

Dans les permanences, les centres d'hébergement ou les centres de rétention les militants et militantes de La Cimade se confrontent à une multitude d'histoires dramatiquement absurdes. Cette rubrique est dédiée à ces histoires et les vôtres y sont les bienvenues !

Vous pouvez envoyer vos textes à causescommunes@lacimade.org

Jouer au bon petit soldat ne paie pas

En mai 2011, Amine quitte la Tunisie avec un visa en poche et une autorisation de travail. Une fois en France, une nouvelle vie commence. Il retrouve sa famille, rencontre de nouveaux amis, travaille et paie ses impôts. Avant l'expiration de son visa, il sollicite un titre de séjour qui lui sera refusé alors même qu'il remplit toutes les conditions pour l'obtenir. Amine, entame alors de longues démarches, près de deux ans, pour faire valoir son droit au séjour. Il obtient gain de cause à deux reprises auprès du tribunal administratif qui annule les refus de séjour et enjoint la préfecture de réexaminer sa demande. Têtu, le préfet de la Marne fait la sourde oreille. Pourquoi ne pas tenter d'avoir Amine à l'usure ? Juin 2014 : encore une obligation de quitter le territoire français (OQTF). Mais cette fois, le juge suit la préfecture et Amine se retrouve donc avec une mesure d'expulsion. Une politique bien rodée des préfectures, ou tous les moyens sont bons pour décourager les migrants à se régulariser ! En avril 2015, soucieux de ne pas se maintenir dans l'illégalité, il se rend à la préfecture pour déposer sa quatrième demande de titre de séjour. La préfecture profite de cette aubaine pour lui confisquer son passeport et l'assigner à résidence pour exécuter l'OQTF de juin 2014. Amine doit pointer au commissariat

de Reims tous les jours et ne peut pas quitter le département sans autorisation. Assimilé à un délinquant, ses faits et gestes sont contrôlés. Bon petit soldat, il respecte, confiant, toutes ses obligations pendant plus d'un mois.

Le 26 mai, alors qu'Amine se rend comme chaque jour au commissariat à 9h, il apprend sur place qu'un vol pour Tunis lui a été gracieusement réservé quatre heures plus tard. Il informe les policiers qu'il refuse d'être expulsé dans ces conditions. Il est tout de même emmené à l'aéroport puis enfermé au centre de rétention du Mesnil-Amelot.

Cinq jours après, Amine est libéré par le juge des libertés et de la détention, ayant été privé de liberté en dehors de tout cadre légal entre sa présentation au commissariat à 9h et 13h35, heure de son enfermement en rétention. Argument démenti avec mauvaise fois par la préfecture.

Loquace, le juge constate avec ironie, « *que ce sont bien les effectifs du commissariat de Reims qui ont conduit [Amine] de Reims à l'aéroport parisien, et ce dans le cadre d'une privation de liberté, puisqu'il est peu probable que la personne retenue se soit retrouvée fortuitement à l'aéroport de Roissy avec des policiers de Reims.* »

Mathilde Le Maout, intervenante pour La Cimade au CRA du Mesnil-Amelot

De l'art d'accueillir à Bobigny

La préfecture de Bobigny, ses files d'attente interminables, ces personnes qui doivent venir patienter dès le milieu de la nuit pour espérer, peut-être, être reçue dans la journée qui suit, mais aussi... ses interpellations à quelques mètres de la sortie de personnes venues régulariser leur situation. C'est par exemple ce dont a fait les frais Rifat, jeune bangladais qui a tout pour obtenir des papiers - en France depuis plus de cinq ans et salarié en CDI depuis plus de huit mois. Même en possession de tous ses documents et de son tout neuf formulaire de demande de titre de séjour, les agents de police n'hésiteront pas à l'interpeller à quelques pas de la préfecture, avant que cette préfecture, celle-là même qui venait d'acter de la recevabilité de sa demande de régularisation, ne prenne une mesure d'expulsion à son encontre et ne l'enferme en centre de rétention. Des procédés et une situation qui ne choqueront ni le juge administratif melunais, ni le juge des libertés et de la détention meldois ; la cour d'appel, quant à elle, ordonnera la remise en liberté de Rifat.

Publié dans la crazette n°13

LE TRAIT DE... XAVIER GORCE

Xavier Gorce est dessinateur de presse, illustrateur et peintre à ses heures. Collaborateur du Monde.fr depuis 2002, il publie quotidiennement une courte bande dessinée. En 2004, il crée la série «Les Indégivrables», des manchots givrés d'une banquise pas si différente de notre monde.



Regards

6 Actualités

Dissuasion au départ
Le centre pour migrants d'Agadez au Niger

MIE à Paris
Rendre invisibles des jeunes « indésirables »

10 Point chaud

#refugeeswelcome
L'accueil? L'Europe construit plutôt de nouveaux murs

11 Initiatives

Nièvre
Se mobiliser en zone rurale



13 Juridique

Projet de loi
Droit au séjour en peau de chagrin

Le dossier

14 Réfugiés en quête d'asile



Avec la réforme du droit d'asile adoptée en juillet dernier au Parlement, le gouvernement s'est mis en conformité avec le droit européen. Sa mise en application cet automne ne lèvera pas toutes les ambiguïtés du système actuel.

19 Point de vue

Sur l'air de la calomnie
Par Jean-Michel Belorgey, Président de section honoraire au Conseil d'État

20 Actions

Décryptage
La difficile intégration des réfugiés

23 Débat

Que reste-t-il du droit d'asile?
Un débat avec Karen Akoka, Pascal Brice et Philippe Leclerc

Trajectoires

26 Parcours

Double peine: « J'en ai marre d'être une paria »



27 La chronique

Un torrent de pitié
par Hervé Hamon

29 Carnets de justice

Justice d'exception au TGI de Guadeloupe
Outre-mer, l'accès à un juge pour les personnes étrangères menacées d'expulsion relève d'un défi hors de portée des justiciables. Enfermement et expulsions sont mis en œuvre par l'administration à l'abri du regard de la justice.

Expressions

30 Rencontre

« Ce sont des situations kafkaïennes »

Après *Une métamorphose iranienne*, bande-dessinée relatant les faits qui l'ont conduit à fuir son pays, le dessinateur Mana Neyestani recense avec humour les épreuves traversées par les demandeurs d'asile en France dans le *Petit manuel du parfait réfugié politique*.

32 À lire, à voir

Comment le cinéma aborde la question des réfugiés à travers une sélection de films et quelques livres sur l'exil, une bande dessinée, des témoignages et des photographies.

35 Festival

Migrant'scène 2015
Inhospitalité, jungles à Calais et ailleurs, une exposition photographique de Julien Saison



Édito

Réfugiés versus migrants économiques

Les exodes massifs aux portes de l'Europe, fortement accélérés en cette rentrée de septembre, sont liés à la multiplication et l'aggravation de situations de vie insoutenables dans des pays ravagés par la guerre, la répression, les chaos politiques et économiques, les dérèglements climatiques... En France, l'annonce de l'accueil de 24 000 personnes supplémentaires, réparties sur deux ans, n'est pas une réponse exceptionnelle si l'on se réfère au nombre de personnes déjà arrivées en Europe.

Toutes les personnes qui entreprennent cet exode ont une force de vie qu'aucun mur n'arrêtera. La complexité des causes et des motivations de départ illustrent combien l'assignation a priori dans des catégories statutaires rigides : réfugiés politiques, migrants économiques, ne correspond pas toujours à la réalité des destins. Si un grand nombre relève de causes qui justifient une protection internationale au titre de la convention de Genève sur les réfugiés (dossier de ce *Causes communes*), d'autres personnes fuient l'extrême misère et l'impossibilité de vivre dignement dans leur pays.

En France comme en Europe, le message politique, sans appel, se résume à une seule équation : l'accueil des réfugiés suppose le rejet des « migrants économiques ». Martelé discours après discours, relayé sans contestation par la plupart des médias, l'opinion assiste à cette hiérarchisation des drames humains qui semble peu à peu aller de soi. Le message est terrible pour les personnes migrantes elles-mêmes, mais en dit aussi beaucoup sur le type de société qu'il induit. La consécration de l'usage du terme de « tri » utilisé pour des personnes, et a fortiori des personnes en demande de solidarités, en est l'un des symptômes les plus criants.

Au-delà, cette « fermeté » affichée contre tous ces indésirables « migrants économiques » instaure dans les faits et dans l'imaginaire une opposition désastreuse qui affaiblit la possibilité d'une réflexion et d'une pédagogie sur les mouvements migratoires de notre époque. Car, indépendamment de la situation du moment, c'est bien la réalité et la durabilité de ces mouvements migratoires qui devront, un jour ou l'autre, être regardées en face. ■

Jean-Claude Mas | SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CIMADE

lacimade.org

Vous pouvez actuellement sur le site de La Cimade



Commander

Le calendrier partagé 2016, le calendrier pour s'organiser à plusieurs

L'Agenda et carnet de notes 2016

Le calendrier du monde 2016



«Causes communes»
le journal trimestriel de

La Cimade
L'humanité passe par l'autre

La Cimade est une association de solidarité active avec les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile. Avec ses partenaires à l'international et dans le cadre de ses actions en France et en Europe, elle agit pour le respect des droits et de la dignité des personnes.

PRÉSIDENTE: Geneviève Jacques
64, rue Clisson 75013 Paris
tél.: 01 44 18 60 50
www.lacimade.org

ABONNEMENTS
4 numéros - 1 an: 15€
(étranger: 20€)

Pour les changements d'adresse, prière de retourner la dernière étiquette.

La reproduction des articles doit faire l'objet d'une autorisation. Les photos sont de droit réservé.

ISSN 1262 - 1218

PEFC 10-31-1510

COMMISSION PARITAIRE: 0518 G 90850

DÉPÔT LÉGAL: 4^e trimestre 2015

DIRECTRICE DE PUBLICATION: Geneviève Jacques
RÉDACTEUR EN CHEF: Rafael Flichman

COMITÉ DE RÉDACTION: Rime Ateya, Françoise Ballanger, Célia Bonnin, Dominique Chivot, Michel Delberghe, Élisabeth Dugué, Michèle Gillet, Anette Smedley, Didier Weill.

ICONOGRAPHIE: Saïdou Abdou Hamidou, Célia Bonnin, Vali Faucheux, Julien Saison.

ONT ÉGALEMENT COLLABORÉ À CE NUMÉRO: Maya Blanc, Marie-Hélène Constant, Hervé Hamon, Alain Le Goanvic, Charlotte Sérés, Chloé Sparagano, Morgane Taquet.

PHOTO DE COUVERTURE:

© Célia Bonnin. Maimouna, réfugiée originaire du Tchad, aujourd'hui de nationalité française, Tarbes, juillet 2015.

QUATRIÈME DE COUVERTURE:
© Jean-Marc Denglos

CONTACT: causescommunes@lacimade.org

CONCEPTION GRAPHIQUE:

© ANATOMIE, Magdalena Holtz

MAQUETTE: atelier des grands pêcheurs

IMPRESSION: Corlet

DISSUASION AU DÉPART

Centre pour migrants d'Agadez : le projet-pilote de l'UE prend forme

Annoncé en mai dernier par l'Union européenne, ce projet-pilote est censé dissuader les migrants de traverser le désert libyen pour se rendre en Europe. Sur place, les associations de défense des migrants sont sceptiques.



L'entrée du centre d'accueil et de transit pour migrants d'Agadez, mai 2015.

Un pas de plus vers l'externalisation des contrôles migratoires a été franchi. En mai dernier, un mois après l'un des naufrages les plus meurtriers au large des côtes libyennes, la Commission européenne a dévoilé un nouveau plan d'action pour l'immigration et l'asile. Il prévoit l'ouverture d'ici la fin de l'année d'une structure d'accueil pilote au Niger, où les migrants se feraient une « image réaliste » de leurs chances de succès et où « des options pour l'aide au retour » leurs seraient offertes selon Natasha Bertaud, porte-parole auprès du commissaire en charge des migrations et des affaires intérieures, l'ancien maire d'Athènes Dimitri Avramopoulos (PPE). Quelques mois après cette annonce où en est-on ? « Les contrats avec l'Union Européenne et les partenaires, OIM et ONU via le HCR sont en cours de finalisation » explique Giuseppe Loprete, chef de mission pour l'Organisation internationale pour les migrations

(OIM) au Niger. Le centre sera installé à Agadez au centre du pays et devrait commencer son activité au mois de septembre. La ville de plus de 120 000 habitants n'a pas été choisie par hasard. Elle est un point de passage pour de nombreux migrants en route vers la Libye.

Un centre d'accueil déjà en activité

Le bâtiment est déjà construit. Il a été financé par l'Italie et a été inauguré en décembre 2014. Il pourra accueillir jusqu'à 1 000 personnes. « Depuis un an, le centre sert déjà à accueillir des migrants qui reviennent de l'Algérie notamment et veulent rentrer dans leur pays » explique Giuseppe Loprete. Depuis l'année dernière 6 000 migrants ont été assistés dans ce camp de transit par l'OIM avec l'aide de la Croix Rouge nigérienne. À partir de septembre, les activités du centre vont donc se développer avec le projet-pilote de l'UE. L'OIM dispose d'une enveloppe d'un

million et demi d'euros. Jusqu'en septembre 2016, 500 personnes devraient bénéficier de bourses de réinstallation. Mais il y a entre 2 000 et 2 500 migrants chaque semaine à Agadez. Notamment des demandeurs d'asile en quête d'une protection en Europe. Et aussi des Maliens et des Nigériens qui fuient les exactions de Boko Haram dans le pays voisin et qui, face à l'incapacité du Niger de les accueillir, pourraient poursuivre leur route vers le nord. Quelle serait la conséquence d'une politique de dissuasion au départ pour ces personnes ?

Les frontières de l'Europe s'éloignent un peu plus

Albert Chaibou n'est pas convaincu par cette initiative de l'UE. Pour le rédacteur en chef d'Alternatives Espaces Citoyens, journal et association nigérienne, l'ouverture du centre d'Agadez ne dissuadera pas les migrants de partir vers le Magreb ou l'Europe. « Il y a eu déjà un projet semblable au Mali et il a échoué. » La démarche n'est pas nouvelle. « On se souvient qu'en 2003, Tony Blair proposait à ses partenaires de l'UE d'installer des transit processing centers hors des frontières européennes. L'Europe semblent désormais s'orienter vers une phase de gestion à

L'ouverture du centre d'Agadez ne dissuadera pas les migrants de partir.

distance de ces questions » conclut-il non sans inquiétude car ces camps de migrants « externalisés » se trouveront dans des pays qui ne respectent pas les droits fondamentaux des réfugiés ou qui n'ont pas les moyens de leur mise en œuvre effective. C'est le cas du Niger où le HCR préoccupé par l'insécurité alimentaire et la malnutrition précise que « la situation socio-économique précaire du pays et ses services sociaux limités ont nui à la coexistence pacifique entre les communautés locales et les réfugiés. » — **Marie-Hélène Constant**

MIE À PARIS

Rendre invisible des jeunes « indésirables »

En cette rentrée, des élèves manquent cruellement à l'appel dans les lycées parisiens : les jeunes isolés étrangers non pris en charge par l'aide sociale à l'enfance (ASE) ne sont plus scolarisés. Ce changement de politique accentue la vulnérabilité de ces jeunes déjà victimes d'un déficit de protection et de graves manquements dans leur prise en charge...

Première épreuve pour être admis à l'ASE à Paris : la sélection de la PAOMIE¹. Leur carrure, leur maturité ou encore leur pilosité suffisent pour que l'accès à cette mise à l'abri provisoire leur soit refusé. Ceux reçus en entretien font face à des évaluateurs se basant sur leur intuition concernant la cohérence des récits, mais aussi l'authenticité des documents d'état civil ! Autant de pratiques visant l'« élimination de jeunes qui devraient au contraire bénéficier de la présomption de minorité » qui lui valent en 2013 son surnom de « moulinette parisienne pour enfants étrangers » par la permanence associative Adjie (Aide et défense des jeunes isolés étrangers).

Soumis aux tests osseux

Autre symptôme de l'acharnement dans le débusquement d'une « fausse minorité », les juges, auparavant réticents, recourent désormais aux tests osseux pour la détermination de l'âge, y compris pour les jeunes munis d'actes de naissance. Décriée depuis des années et interdite par plusieurs États européens, cette pratique, consistant en une radio de la main et du poignet, est maintenue par le gouvernement, resté sourd à l'appel du monde associatif, intellectuel et médical. Quand bien même l'examen de la loi sur « la protection de l'enfance » de mai 2015 était l'occasion d'y mettre fin, et que son manque de fiabilité ne fait pas l'ombre d'un doute. La remise en cause de sa valeur scientifique a conduit un grand nombre d'institutions



Autre symptôme de l'acharnement dans le débusquement d'une « fausse minorité » : les tests osseux.

¹ Permanence d'accueil et d'orientation des mineurs isolés étrangers ouverte en 2011 par France Terre d'Asile, à qui le département de Paris a confié la gestion de l'évaluation de la situation des mineurs isolés étrangers.

à prendre position contre leur usage, à l'instar de la Commission nationale consultative des droits de l'homme qui fait état dans son avis du 26 juin 2014 « d'une marge d'erreur de 2 à 3 ans ».

Exclus du système scolaire

Il y a des tests que ces jeunes ne demandent qu'à passer pour obtenir une place sur les bancs

de l'école : ceux du Centre Académique pour la Scolarisation des enfants allophones Nouveaux Arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de Voyageurs (Casnav). Or, un changement brutal est advenu en janvier : la plupart se voient refuser l'affectation dans un établissement scolaire s'ils ne sont pas pris en charge et orientés par l'ASE. Une position écartant ceux attendant une évaluation ou une décision judiciaire, mais aussi ceux que l'ASE tarde à scolariser, approuvée publiquement par le recteur de l'académie de Paris le 26 mars dernier. Elle résulte d'une « entente entre la mairie et le rectorat pour régler le "problème" des lycéens à la rue ! » dénonce Dante Bassino, professeur au lycée Louis Armand. Ou comment tuer dans l'œuf toute mobilisation. « On ne les verra plus ! Ils seront dans des structures ne relevant pas de l'Éducation nationale. » Cette inégalité de traitement est amorcée depuis des années, de nombreux jeunes témoignent en effet de pressions exercées par l'ASE : suivre ces formations au rabais – et non valable pour solliciter un droit au séjour à leur majorité – ou voir leur prise en charge prendre fin. Plus besoin de chantage, l'entrave des droits est en passe de devenir la règle. Les associations membres du collectif « Mineurs isolés étranger – Jeunes Majeurs » ont saisi le Défenseur des droits, l'attitude du Casnav constituant une violation du code de l'éducation, ainsi que des conventions internationales garantissant l'instruction pour tous. — **Rime Ateya**

VOCABULAIRE

Le choix des mots

Une campagne internationale contre les termes jugés incorrects et offensants. Et l'édition d'un glossaire destiné aux médias. Au sujet des migrations, la justesse du langage n'est pas un vain engagement.

Pour prouver que « les mots comptent ! », la Plate-forme pour la Coopération Internationale sur les Sans-papiers (PICUM), une ONG basée à Bruxelles, mène depuis l'an dernier une campagne contre l'expression « illegal migrant » en anglais, soit « migrant illégal ».

Opter pour des termes impartiaux

Employée dans les discours institutionnels, politiques et médiatiques, l'expression est incorrecte d'un point de vue juridique puisque « dans la plupart des pays, être sans-papiers ne constitue pas un crime », rappelle PICUM. Pire, elle porte préjudice aux migrants franchissant les frontières par des voies non officielles, car elle méprise leur droit à une protection et à une procédure régulière : « L'idée qu'une personne est "illégal" crée une barrière pour accéder aux services et faire respecter les droits humains. L'utilisation du terme "illégal" pour catégoriser les migrants comme des criminels légitime et normalise les mesures répressives contre les personnes sur la base de leur situation administrative uniquement. » Ces arguments font écho à ceux de l'historienne américaine Aviva Chomsky, auteur de *Undocumented: How Immigration came illegal* (Sans-Papiers : Comment l'immigration est devenue illégale) paru en 2014 aux éditions Beacon Press. La coordinatrice du département d'études latino-américaines de l'université de Salem explique, non sans ironie : « Il est remarquable que les pays qui se félicitent le plus de leur attachement aux principes d'égalité, des droits humains et de la démocratie, comme les



© Rafael Flichman

États-Unis et les pays d'Europe de l'Ouest, sont précisément ceux qui, à la fin du vingtième siècle, ont inventé un nouveau statut ("illégal") afin de priver certains

Parce que les médias influencent les perceptions des citoyens, il est temps de remédier aux propos incorrects, discriminatoires et offensants.

de leurs résidents de l'accès à l'égalité, aux droits humains et à la démocratie. » PICUM recommande donc d'opter enfin pour des termes impartiaux, tels « migrant irrégulier » ou « sans-papiers ». Une brochure est ainsi éditée en mars 2014 : *Words Matter!* Elle est disponible

en anglais, en néerlandais, en grec, en allemand, en italien, en espagnol ou en français, et propose dans les 24 langues européennes des alternatives lexicales. La campagne porte ses fruits : l'agence de presse mondiale Associated Press a banni l'expression de ses dépêches, consciente que l'adjectif « illégal » est apte à qualifier « une action, pas une personne ».

La réalisation d'un glossaire

Parce que les médias influencent les perceptions des citoyens, il est temps de remédier aux propos incorrects, discriminatoires et offensants qui ternissent les reportages. C'est au cours d'une rencontre entre l'Alliance des civilisations des Nations Unies (UNAOC) et le Réseau mondial des rédacteurs en chef, en janvier 2013 à Paris, qu'est apparue

l'urgence d'un travail sémantique destiné aux médias. L'idée d'un glossaire s'est concrétisée, soutenue par l'Open Society Foundations dans le cadre d'un programme européen de lutte contre la xénophobie.

« La demande d'un tel outil découle de deux tendances, affirme Nassir Abdulaziz Al-Nasser, haut représentant de l'UNAOC, et Pascal Berqué, directeur général de l'Institut Panos Europe dans la préface du glossaire. D'un côté, l'aspect changeant des migrations et des mots pour les décrire. De l'autre, la pression exercée sur les journalistes – qui ne bénéficient pas toujours d'une formation spécifique sur les migrations – pour qu'ils réalisent des reportages, écrits et audiovisuels, avec précision et avec une terminologie appropriée. »

Un comité scientifique a été constitué par PICUM, Terre des Hommes, la Fédération internationale de la Croix Rouge et du Croissant rouge, l'Organisation internationale des migrations, le Haut Commissariat aux réfugiés. Et l'Institut Panos Europe a été chargé de la réalisation du glossaire. « Nous avons demandé aux huit organisations : quels mots utilisez-vous le plus souvent pour nous parler des migrations ? Certains mots étaient cités par plusieurs d'entre elles, mais les définitions qu'elles

leur attribuaient différaient. Durant un an, ces définitions ont fait l'objet de débats. Par exemple, l'Organisation internationale du travail reconnaît le terme "economic migrant", alors qu'il est souvent assimilé aux migrants déboutés », explique Charles Autheman, co-auteur du glossaire, poursuivant : « Nous avons travaillé sur les termes que confondent les journalistes, comme "migrant", "réfugié", "demandeur d'asile", etc., et sur des termes qui nous semblent inappropriés, comme "pays d'origine" et "pays d'accueil". Le glossaire entend donner des pistes de réflexion. » Constitué par quatre professionnels des médias, anglais, américain, canadien et australien – dont Yazir Mirza du quotidien *The Guardian* et Mirta Ojito de l'école de journalisme de l'université de Columbia – un comité éditorial s'est attelé à rédiger les textes. Achievé l'an dernier, le glossaire est téléchargeable gratuitement. Il reste à le faire connaître de tous les médias anglophones, mais aussi des institutions, des associations, des universités, des citoyens... « C'est un outil d'intérêt commun », synthétise Charles Autheman. L'idée de réitérer la démarche dans d'autres langues est lancée. Pourvu que ces projets trouvent la volonté et l'investissement nécessaires. — **Maya Blanc**

+ POUR ALLER PLUS LOIN

Télécharger la brochure *Words Matter!* sur les alternatives lexicales à « migrant illégal »

www.picum.org

Lire le glossaire sur les migrations pour les médias *Media-friendly glossary on migration*

www.unaoc.org

LE MOT

Appel d'air

Les tics de langage et les clichés en toc, le journaliste Frédéric Pommier les piste, les attrape, les secoue dans tous les sens et en révèle les absurdités ! Ses chroniques sur les mots, diffusées sur France Inter, sont réunies dans *L'assassin court toujours et autres expressions insoutenables* paru dans la collection *Le goût des mots* aux éditions Points.

Pourquoi l'expression « un appel d'air » est-elle ambivalente ?

À l'oreille, l'expression *appel d'air* sonne bien. L'*appel* évoque l'appel de la forêt et l'appel du large. L'*air* évoque le ciel et l'oxygène. Un appel d'air, c'est une respiration. En poésie, ces deux mots peuvent inspirer de très beaux vers. Mais l'appel d'air est aussi un terme technique employé par les pompiers. En cas d'incendie dans un immeuble, il faut éviter tout appel d'air. Il faut rester calfeutré chez soi et ne pas ouvrir les fenêtres, sinon on risque l'explosion ou la propagation du feu.

Comment est employée cette image au sujet des migrants ?

On n'entend jamais parler d'appel d'air pour les patrons de l'industrie numérique, les mannequins ou les joueurs de tennis... Non, seuls les migrants sont associés à ce phénomène. Et dans une projection toujours négative. Surpeuplée de non-Européens, l'Europe risque d'exploser, de s'enflammer. L'image provoque une sensation d'étouffement. Les immigrés ne sont plus accusés de venir manger notre pain mais de nous priver d'air. Alors les « Français qui souffrent » – selon la formule de François Hollande – peuvent souffrir davantage quand ils entendent parler de cette menace...

De quel discours relève, au fond, la métaphore de l'appel d'air ?

En les comparant à des flammes, on nie l'humanité de ces hommes et de ces femmes. On nie aussi leurs spécificités, la misère et les situations politiques de leurs pays d'origine, qui les conduisent à l'exil. Pourtant cette métaphore est devenue commune. Les journalistes la reprennent parfois sans guillemets et le plus souvent dans des citations attribuées car l'*appel d'air* est d'abord un cliché politique. Le Front national et la droite dite « décomplexée » parlent d'invasion. La gauche préfère invoquer l'*appel d'air* pour justifier des mesures de fermeture. L'*appel d'air* est la version polie, policée, aseptisée, politiquement correcte de l'invasion. — **Propos recueillis par Maya Blanc**

+ A LIRE AUSSI

Frédéric Pommier, *Mots en toc et formules en tic, Petites maladies du parler d'aujourd'hui*, Points, 2015.

#REFUGEESWELCOME

L'accueil? L'Europe construit plutôt de nouveaux murs

L'exil n'est pas un choix, c'est une nécessité. La situation exceptionnelle actuelle nous rappelle l'urgence de changer l'orientation des politiques de fermeture pour privilégier l'accueil, le sauvetage en mer et le respect des droits fondamentaux des migrants. Et pourtant l'Europe se barricade.

Depuis le début de l'année 2015, plus de 365 000 personnes ont réussi à rejoindre l'Union européenne après avoir traversé la mer Méditerranée, empruntant ensuite la route des Balkans pour celles passées par la Grèce. Pour mesurer l'importance du phénomène, il est nécessaire de comparer ce chiffre aux 595 365 demandes d'asile enregistrées en 2014 dans les 28 pays de l'UE, la Suisse et la Norvège. L'Europe est confrontée à une situation inédite depuis la seconde guerre mondiale. Mais ces chiffres sont aussi à relativiser : en 2014, les demandeurs d'asile primo-arrivant ne représentaient que 0,12% de la population européenne.

La grande majorité des personnes arrivées ces derniers mois fuient des pays ravagés par des conflits, comme la Syrie, l'Iraq, l'Afghanistan, l'Érythrée ou le Soudan. Alors que les États de l'UE devraient s'unir pour mettre en œuvre un accueil concerté de ces réfugiés, la politique assumée depuis des décennies et réaffirmée ces derniers mois n'est pas à la hauteur des enjeux.

Europe forteresse

L'Europe poursuit la construction de murs à ses frontières extérieures et entrave la circulation des migrants. La France montre l'exemple à Vintimille, où la frontière franco-italienne est fermée depuis le mois de juin en violation du code frontière Schengen, ou à Calais,

avec le renforcement des barbelés dit concertina¹ autour du site d'Eurotunnel. La Hongrie a érigé le 14 septembre une clôture barbelée anti-migrant, à la frontière Serbe, sur les traces du rideau de fer tombé il y a près de vingt-six ans. Et la Roumanie risque de lui emboîter le pas. La Grèce depuis 2012 et la Bulgarie depuis 2014 ont déjà leur mur à la frontière turque, les migrants sont ainsi contraints à emprunter la mer pour rejoindre le pays. Sans parler des enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla depuis bien longtemps barricadées.

Les dispositifs militaires

Au-delà de ces initiatives individuelles des États, l'UE mène une politique commune pour empêcher l'accès à ses côtes, ses frontières terrestres et ses aéroports. Dans la guerre menée aux migrants, l'agence Frontex joue le rôle du bras armé de l'UE depuis 2005. L'opacité de ces opérations, ses moyens militaires, son budget de 114 millions pour 2015, la violation du principe de non refoulement, sont autant d'inquiétudes soulevées depuis des années. Après le naufrage au large de Lampedusa d'avril 2015, la coalition d'associations Boats 4 People rappelait : « En prétendant agir pour réduire les naufrages et sauver des vies, l'UE et ses États membres n'ont fait que verrouiller, avec la politique des visas, à l'aide de l'agence Frontex ou du système de surveillance Eurosur, l'accès à leur

territoire, notamment par la voie maritime, y compris à ceux qui ont besoin d'une protection et demandent l'asile. »

Sauver des vies ?

Il aura fallu attendre la diffusion d'une photographie d'un enfant de trois ans retrouvé mort sur une plage en Turquie pour que les consciences se réveillent. Rappelons que, selon le projet *The Migrant File* qui comptabilise uniquement les décès documentés par des journalistes ou des associations, plus de 30 816 migrants sont morts depuis 2000 aux portes de l'Europe. L'hécatombe est sans aucun doute sous-estimée, puisque de nombreux naufrages ou disparitions se déroulent en pleine mer, loin des regards et des photographes. Pas de trace de ces visages disparus, pas de circulation virale d'images sur internet pour susciter la compassion des Européens.

Depuis des années, La Cimade – notamment au sein de Migreurop, Boats 4 People ou avec la campagne Frontexit – dénonce les drames humains des personnes victimes d'une politique chaque jour plus répressive. Combien de morts seront nécessaires pour que l'Europe se décide à mener de réelles opérations de sauvetage en mer et ouvre enfin ses frontières aux candidats à l'exil ?

Rafael Flichman

¹ Les fils barbelés concertina sont munis de lames de rasoirs et habituellement utilisés pour des usages militaires, mais ils « sécurisent » déjà les enclaves de Ceuta et Melilla au Maroc.

NIÈVRE

Se mobiliser en zone rurale

À Nevers, un collectif s'est créé avec les militants de La Cimade pour regrouper des forces militantes plus restreintes et venir en aide aux migrants.

Une fois encore, Cécile a lancé un appel. En cette période de la fin du mois de juin, elle cherche des chauffeurs bénévoles pour accompagner plusieurs personnes convoquées à la préfecture de région, chacune à des jours différents. De Nevers à Dijon, avec la traversée du Morvan, il faut compter au minimum cinq heures de trajet aller et retour, avec en sus le temps d'attente aux guichets de l'administration. Soit une journée complète. Un petit comité de cinq à six volontaires assure cette prise en charge tant bien que mal. Mais il n'est pas surprenant que les propositions soient plus rares au cœur de l'été. C'est pourtant la seule solution pour éviter la multiplication des amendes et des procédures lourdes de poursuite de la SNCF.

Les difficultés de transports ne sont pas la moindre des préoccupations du collectif de la dizaine de militants de La Cimade de Nevers. Ce mercredi-là de permanence hebdomadaire, Christiane avait bien réussi à trouver un accueil temporaire au centre Emmaüs de Magny-Cours pour Théophile, un demandeur d'asile congolais. Mais elle n'avait pas résolu le casse-tête du déplacement pour son rendez-vous de onze heures, à quinze kilomètres de là, sans bus compatible ni autre moyen de locomotion.



Jacky et Marie, bénévoles de La Cimade à Nevers, juillet 2015.

Apprendre à œuvrer ensemble

L'arrivée de personnes migrantes, pour l'essentiel originaires de République démocratique du Congo, de Guinée, d'Angola,

appris à œuvrer ensemble, en se répartissant les tâches. À Nevers, le groupe local de La Cimade s'est constitué en 2006 avec Brigitte, une institutrice, à partir de la défense d'un enfant dont les parents étaient menacés d'expulsion. Il a très vite intégré le collectif nivernais contre les expulsions d'enfants et d'adolescents scolarisés regroupant associations, syndicats et partis politiques.

Dans une ville moyenne, les forces militantes sont aussi plus restreintes.

du Sri Lanka, d'Arménie ou des Comores, jusqu'à cette cité de 35 000 habitants, en zone rurale dans le centre de la France, peut rester un mystère. « Les passeurs les envoient directement de Roissy via la gare de Paris-Bercy avec un billet pour la Nièvre. Ils arrivent démunis sur le quai, jusqu'à ce qu'ils soient pris en charge par le 115. Quand c'est possible, ce qui n'est pas toujours le cas », précise Christiane.

Dans une ville moyenne, les forces militantes sont aussi plus restreintes, même si tout le monde se connaît et chacun peut compter sur les autres en cas d'urgence. Malgré les parcours et les origines différentes, elles ont

Sortir de la logique du guichet

Depuis décembre 2014, à l'initiative d'un prêtre chargé de la pastorale des migrants, l'Association catholique nivernaise pour l'accueil des migrants (Acnam) ...

Kabibi, demandeur d'asile du Congo RDC, Nevers, juillet 2015.



© Vali Faucheux



© Vali Faucheux

Abandonner pour un temps les procédures juridiques pour mobiliser le collectif.

Christiane et Jacky, bénévoles de La Cimade, en entretien avec Johnny Baba, demandeur d'asile syrien soutenu par un groupe de jeunes arméniens, juillet 2015.

insurmontables, les militants du collectif de Nevers peuvent se sentir démunis et manquer de soutien. Administrativement en région Bourgogne, ils ont choisi de se rapprocher des groupes de la région Auvergne, de Clermont, Vichy ou Guéret. « Sans moyens de développement, surtout dans de petites villes comme Nevers, il y a un risque réel d'affaiblissement », assure Christiane, inquiète du nécessaire renouvellement du réseau militant pour préserver l'avenir. La faiblesse des moyens financiers laisse aussi peu de possibilités pour réunir des aides spécifiques

... se charge de trouver des hébergements d'urgence, y compris chez des particuliers. La Cimade, de son côté, assure les permanences juridiques, la constitution et le suivi des dossiers auprès de l'administration et des autorités, notamment de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra), et traite toutes les questions liées au code d'entrée et de séjour des demandeurs d'asile (Ceseda). Chaque semaine, plusieurs dizaines de personnes, isolées ou en famille avec les enfants, se retrouvent ainsi au local mis à la disposition par la paroisse protestante au temple. Les permanences débutent par un échange collectif. « Nous souhaitons éviter d'être cantonnés dans une logique de guichet pour dépasser les cas individuels et créer des liens entre les personnes », assure Cécile. « Ce temps collectif est aussi une occasion de favoriser l'insertion dans la ville en invitant à participer aux initiatives des autres associations », poursuit-elle. Certains ont fourni une aide lors de la vente de livres organisé par Amnesty International quelques jours plus tôt. D'autres ont été invités à fabriquer du pain à l'occasion d'un rassemblement festif organisé par l'Acnam. Christiane de son côté, en profite pour retracer l'histoire et le rôle de La Cimade, en précisant les raisons de la présence dans un lieu de culte.

Mobiliser le collectif

Chaque permanence apporte son lot de situations complexes. Pour l'essentiel, il s'agit de demandes auprès de l'Ofpra ou de recours auprès de la Cour nationale du droit d'asile. Parfois, il faut



© Vali Faucheux

Thamush, demandeur d'asile srilankais en entretien avec les bénévoles de La Cimade, Nevers, juillet 2015.

intervenir pour gérer des urgences sanitaires et trouver les bons services d'accueil et de traitement. Dans le cas d'Ahamada, une jeune Comorienne de seize ans dont les parents ont été expulsés de Mayotte en 2002, c'est une procédure d'adoption qu'il faut constituer au profit de la famille qui l'a recueillie et prise en charge depuis. Face à ces difficultés parfois

et organiser des actions de sensibilisation. Cette préoccupation ne l'empêche pas de préparer la prochaine édition de Migrants-scène avec notamment des interventions prévues dans les centres sociaux de la ville. Une initiative qui permet d'abandonner pour un temps les procédures juridiques pour mobiliser le collectif et favoriser l'insertion des migrants dans la ville. — **Michel Delberghe**

PROJET DE LOI

DROIT AU SÉJOUR EN PEAU DE CHAGRIN

DÉPOSÉ LE 23 JUILLET 2014 EN CONSEIL DES MINISTRES, IL A FALLU ATTENDRE UN AN POUR QUE LE PROJET DE LOI RELATIF AU DROIT DES ÉTRANGERS EN FRANCE SOIT DÉBATTU À L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU 20 AU 23 JUILLET 2015. SANS RUPTURE, LE TEXTE VA ENCORE UNE FOIS ACCENTUER LE CONTRÔLE DES PERSONNES ÉTRANGÈRES.

Depuis plus de dix ans, le droit des étrangers subit un durcissement continu. Au fil des réformes, de nombreux parlementaires de l'actuelle majorité se sont opposés aux mesures les plus répressives. Mais il semble que nos dirigeants aient la mémoire courte. Alors que la réforme du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (Ceseda) devrait être l'occasion de revenir sur ces dispositifs pour restaurer les personnes migrantes dans leurs droits, c'est le choix de la continuité qui a été fait.

par les mesures de contrôle renforcées. » En effet, au nom de la lutte contre la fraude, les préfetures vont pouvoir convoquer à tout moment les étrangers et s'immiscer dans leur vie privée, en exigeant la communication d'informations par les hôpitaux, les écoles, les banques ou les fournisseurs d'énergie. En outre, ce projet de loi n'offre aucune perspective aux travailleurs sans-papiers ou aux personnes qui vivent en France depuis plus de dix ans. « Et pour ceux qui ne sont pas admis au séjour, le renforcement

seulement s'il peut justifier de son entrée régulière et de six mois de vie commune. Dans le cas contraire, il est contraint de rentrer dans son pays d'origine et d'attendre patiemment son visa. « Confrontés à l'opacité des pratiques consulaires, à la lenteur des procédures, à l'exigence de pièces justificatives déraisonnable et à la remise en cause constante de leur authenticité, les conjoints de Français risquent de perdre patience dans les consulats. C'est plutôt une régularisation de plein droit sur le territoire français qui est attendue. » Lise Faron détaille la position de La Cimade et ajoute : « l'exemption de visa devrait s'accompagner d'un droit au séjour qui ne soit soumis, ni à l'entrée régulière, ni à l'ancienneté de la vie commune. » C'est aussi le point de vue du Défenseur des droits dans sa délibération du 10 avril 2014.

« Les points positifs de ce projet de loi sont très relatifs et concernent surtout les personnes en situation régulière. »

L'équilibre général du projet de loi

La balance entre politique sécuritaire et politique d'accueil des personnes étrangères ne retrouve jamais son équilibre avec les changements de majorité : la droite durcit la loi et les pratiques, puis la gauche annule quelques dispositifs scandaleux à la marge. La perspective d'une amélioration s'éloigne ainsi chaque jour un peu plus. « Les points positifs de ce projet de loi sont très relatifs et concernent surtout les personnes en situation régulière, précise Lise Faron de la commission migrants de La Cimade. Sans compter que la timide stabilisation de leur séjour, avec la carte pluriannuelle, est à pondérer

de l'arsenal répressif est au rendez-vous. » Lise Faron fait ici référence au volet sécuritaire prévu pour expulser les étrangers. La politique centrée sur l'enfermement n'est pas remise en cause et s'accompagne de la réduction des droits des personnes.

Conjoints de Français

Au-delà des clivages politiques, il aurait été raisonnable de penser que le législateur souhaite faciliter les démarches pour les étrangers conjoints de Français. Et pourtant, il n'en est rien. Depuis 2006, quand le conjoint n'a pas pu entrer en France avec un visa long séjour, l'article L.211-2-1° du Ceseda prévoit qu'un titre de séjour lui soit délivré,

Loin de cette évidence, un amendement, adopté par l'Assemblée, propose que les visas long séjour soient délivrés de plein droit aux conjoints de Français. Amendement inutile, puisque leurs refus de visa ne peuvent déjà qu'être fondés sur la fraude, l'annulation du mariage ou le trouble à l'ordre public. Avec cet amendement, les refus de visa pour les conjoints de Français seront soumis aux mêmes conditions... La Commission des lois du Sénat examine le texte le 30 septembre pour un débat au Palais du Luxembourg prévu en octobre qui ne risque pas d'adoucir les angles avant le retour à l'Assemblée en 2016. — **Rafael Flichman**



© Vahé Faucheux

Ousmane et Aboubacar, originaires de Guinée et en procédure Dublin. Permanence Cimade de Nevers, juillet 2015.

Réfugiés en quête d'asile

En faisant adopter la réforme du droit d'asile, en juillet dernier au Parlement, le gouvernement français s'est mis en conformité avec le droit européen. Sa mise en application cet automne ne lèvera pas toutes les ambiguïtés du système actuel. Tous ceux qui sont engagés auprès des réfugiés connaissent les limites du dispositif et ses faiblesses. À Tarbes, à Massy ou à Paris, les équipes de La Cimade comme de la Fédération d'entraide protestante témoignent dans ce dossier de leurs batailles au quotidien. Accès au logement ou à l'emploi, apprentissage du français, obtention de la carte de résident : le parcours d'intégration reste semé d'embûches.

Ne nous leurrions pas : c'est aussi l'image du réfugié qui se trouve aujourd'hui atteinte. Jean-Michel Belorgey, président de section honoraire au Conseil d'État, souligne les menaces qui pèsent sur ce droit coupable de prétendues dérives. La Convention de Genève qui en définit le statut est-elle encore adaptée à l'évolution des conflits ? Ou est-ce la perception des conflits qui a évolué ? Le directeur de l'Ofpra comme le représentant du HCR en France ou encore une sociologue de l'université de Paris Ouest Nanterre ont répondu aux questions de *Causes communes* sur la mise en œuvre de la protection des réfugiés.





Engagements à bras le corps aux côtés des réfugiés

À Tarbes, le groupe local de La Cimade accompagne de nombreuses personnes ayant fui le Kosovo, l'Albanie, l'Ukraine, mais aussi des Arméniens ou des Tchétchènes. Commence pour ces réfugiés un nouveau périple. Des primo-arrivants aux déboutés, tous bénéficient du suivi constant et chaleureux des bénévoles, qui ne désarment pas pour défendre leurs droits malmenés.



© Cécilia Bonnin

En cette chaude matinée d'été, la permanence n'est pas encore ouverte mais deux jeunes hommes pénètrent dans la cour, ils cherchent un lieu où dormir. L'un est guinéen, l'autre kosovar. Il y a « un vrai bouche à oreille » commente Cécile. « Même la

Sophie, Denise et Jacqueline à la permanence de La Cimade, Tarbes, juillet 2015.

**« On est venu ici pour ne pas mourir. »
Mais ici on ne l'a pas cru...**

préfecture distribue des petits papiers avec notre adresse derrière ! » s'exclame Geneviève. L'heure du déjeuner approche, les bénévoles les invitent alors à se joindre à leur joyeuse tablée. Denise, Jacqueline, Sophie, Geneviève, Cécile et Monique se sont connues au sein d'un collectif monté en 2002 pour des exilés

à la rue suite au refus de la préfecture – jusque-là inédit – de leur délivrer une autorisation provisoire de séjour (APS). Cet élan solidaire conduit à la création d'Urgence demandeurs d'asile (UDA) qui intègre La Cimade en 2007.

Les dédales

En 2008, avec la régionalisation de l'asile, la plateforme d'accueil départementale a fermé. « Depuis on accueille beaucoup de nouveaux qui ne sont plus pris en charge » explique Geneviève. Domiciliation, rédaction des récits pour l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra), hébergement d'urgence, ouverture des droits : le groupe doit être sur tous les fronts. Autre conséquence de cette régionalisation, les demandeurs d'asile sont obligés de se rendre à la préfecture de Toulouse – à 150 km de là – pour le relevé d'empreintes digitales et l'accès au dispositif d'hébergement. Outre le coût du trajet, les délais d'attente s'en trouvent prolongés. Il en est ainsi pour cet homme albanais arrivé mi-juin, qui s'y est rendu en juillet, mais n'est convoqué qu'un mois plus tard. « Face à ce bazar » Sophie est devenue experte en référé hébergement. Depuis deux ans, il leur faut également effectuer les recours et les procédures de réexamen devant la Cour nationale de droit d'asile (CNDA), auparavant assurés par les centres d'accueil des demandeurs d'asile (CADA). Tous constatent une nette dégradation : les demandeurs d'asile sont très rarement logés. « J'appréhende toujours, confie Denise, de devoir fermer la permanence sans solution pour les personnes à la rue ».

À leur arrivée, Maïmouna, Tamara, Violetta et Zelim sont tous passés par là. Ils retiennent comme moment de bascule leur rencontre avec les militants. « Alors là c'est une autre vie, souffle Violetta, on n'était pas habitué ! » Après la guerre elle quitte avec son mari et ses deux enfants le Kosovo « sans avenir ». Ils restent trois ans dans une Albanie tout aussi

chaotique. En France, c'est un parcours d'obstacles qui dure six années. « On est allé jusqu'au réexamen, je ne sais pas ce qu'il leur fallait : que des rejets ! » Avec à la clef des obligations à quitter le territoire français (OQTF) et une angoisse tenace surtout quand son mari, enfermé pendant un mois au centre de rétention administrative (CRA) de Toulouse, frôle l'expulsion. Le soulagement est immense en décembre quand ils obtiennent un titre de séjour « vie privée et familiale ». Violetta a enfin le droit de travailler et aide à La Cimade, quand elle peut, en traduisant pour les « nouveaux ». Quant à Tamara, elle a raconté le danger,



© Cécilia Bonnin

Tamara a été déboutée de sa demande d'asile mais continue les démarches pour avoir des papiers, Tarbes, juillet 2015.

« À force de faire pression, de faire des référés, il y a une amélioration, mais il faut sans cesse batailler pour qu'ils accouchent d'une souris ! »

le départ précipité de la Russie, avec son fils et son mari, puis de l'Ukraine où les menaces les poursuivent. « On est venu ici pour ne pas mourir » Mais ici on ne l'a pas cru... Elle fait partie des nombreux déboutés et tient bon, s'accrochant à l'espoir d'une régularisation.

Les batailles

Rencontrant de plus en plus de situations dramatiques, les bénévoles décident de frapper fort. À cinq reprises ils montent des tentes devant la préfecture pour réclamer des hébergements. Mais la dernière fois, accueillis par un escadron de policiers, ils n'obtiennent pas gain de cause. Et surtout le préfet affrète le lendemain un bus – pour deux familles – et refuse de dire où elles sont emmenées. « On a passé des 24 heures au téléphone, couru partout : elles étaient dispersées aux quatre coins de la région dans des hôtels miteux sans rien à manger ! » s'insurge Sophie. « On est passé à l'étape du dessus », rit Jacqueline à propos de leur opération coup de poing la plus marquante : l'occupation du CADA de Lannemezan dont l'immeuble était fermé depuis quelques mois. Un convoi formé de bénévoles de La Cimade, du Réseau éducation sans frontières (RESF) et de près de 25 réfugiés s'y rend un soir de novembre 2013. Tout est prévu : matelas, nourriture, mais aussi un serrurier, un

chauffagiste, un électricien... Tout le monde met la main à la pâte en cuisine, personne ne dort vraiment. Des solutions sont proposées au compte-goutte, mais les réfugiés font corps rapporte Geneviève : « on ne bouge pas tant qu'on n'est pas tous logés ! » Au bout de deux nuits c'est gagné.

« À force de faire pression, de faire des référés, il y a une amélioration, mais il faut sans cesse batailler pour qu'ils accouchent d'une souris ! » regrette Sophie. Monique hoche la tête : « Et si peu de régularisations, c'est sûr que notre moral n'est pas toujours bon... Mais on est présent pour les fêtes aussi » glisse-elle. Il y a des belles victoires. Comme pour cette famille tchétchène qui vient d'obtenir le statut de réfugié. Du haut de ses 13 ans, Zelim connaît parfaitement les dédales de la procédure, parle des années passées en Belgique, de la tentative infructueuse d'y obtenir l'asile qui les a conduits à être « dublinés ». « J'ai appris le français en 5 mois, sourit-il, c'est moi qui traduisais jusqu'à ce qu'on ait le statut. » Il s'anime de plus belle en évoquant les lois de la cour de récré, ses parties de foot estivales et son envie de voir l'océan. Maïmouna s'étonne encore. « Aujourd'hui je suis française, je me suis tellement battue. » Ses souvenirs sont vivaces. Sa fuite des guerres ethniques du Tchad avec sa petite fille de six ans, son arrivée à Paris en 2002, son errance de ville en ville pour avoir une place d'hébergement. Elle est logée avec une autre famille, ils ne parlent pas la même langue, mais se comprennent. Suivent les audiences impressionnantes, l'attente et surtout ce jour de 2004 où toute sa tension retombe quand la CNDA lui accorde le



© Cécilia Bonnin

Zelim, jeune réfugié tchétchène, Tarbes, juillet 2015.

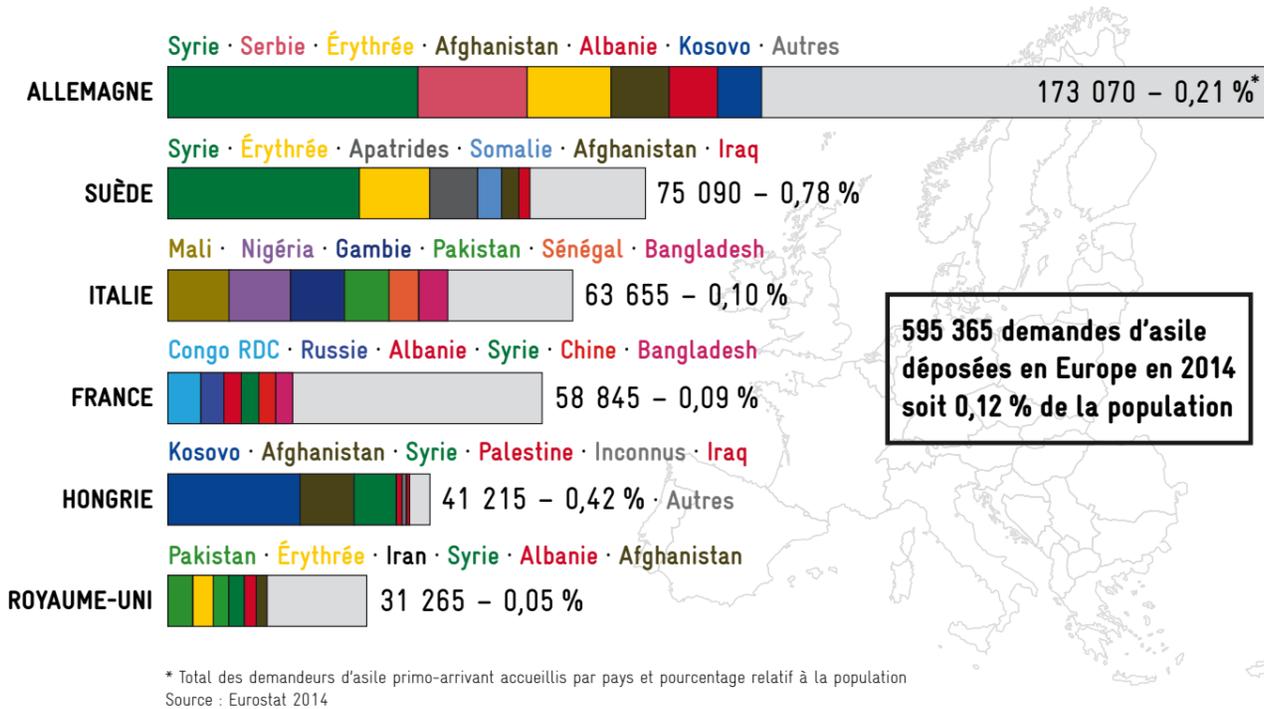
statut. Elle peut enfin faire venir ses trois aînés « grâce aux amis » dit-elle désignant les bénévoles par la fenêtre. Plongée dans ses pensées, elle poursuit : « Là, quand je vois ces migrants qui arrivent, c'est vraiment pas facile. »

Après l'orage, l'air s'est rafraîchi. À l'abri sous la verrière, le jeune kosovar est toujours là. Il sourit timidement quand Denise lui annonce qu'il a une place pour cette nuit. Avec en poche des sous pour le bus, un sac de provisions à la main, il repart. — **Rime Ateya**





Une répartition déséquilibrée



Cette infographie illustre les chiffres 2014 des demandeurs d'asile primo-arrivant (adultes et enfants) accueillis par les 28 pays de l'UE, la Suisse et la Norvège. Les six pays qui accueillent plus de 30 000 demandeurs ont été choisis. Mais parmi l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, le Danemark, la Norvège, les Pays-Bas ou la Suisse – qui accueillent plus de 10 000 demandeurs – les principaux pays d'origine sont aussi la Syrie, l'Érythrée et l'Afghanistan. La faible générosité de la France dans l'accueil des réfugiés de ces pays en crise est ainsi mise en exergue. ■

REPÈRE HISTORIQUE

Du « héros » au « clandestin » : la perception des réfugiés

Entre l'aura romanesque des réfugiés dits « politiques » et la suspicion pesant sur les demandeurs d'asile, le regard posé sur les exilés varie au cours de l'histoire. Quelques instantanés révèlent que cette image est construite au gré des choix politiques et façonne les représentations de l'opinion publique.

« Franchir le rideau de fer c'était être un combattant de la liberté » rappelle Geneviève Jacques, présidente de La Cimade. Une figure de héros échappant à l'opresseur communiste, prégnante jusqu'à la fin des années 1970. À l'instar des exilés hongrois de 1956, le statut de réfugié leur est facilement accordé, quelle que soit leur histoire personnelle. Si les non européens ont droit à ce statut depuis la ratification par la France du protocole de Bellagio en 1973, des disparités se dessinent. Les bruits de bottes retentissent alors sur le continent sud-américain et ceux qui fuient ces dictatures, en particulier les

1 | Jérôme Valluy, Rejet des exilés. Le grand retournement du droit de l'asile, Édition du Croquant, 2009, p.199.

chiliens, bénéficient d'un large accueil. Naît autour d'eux un « élan de solidarité emblématique d'une image romantisée » souligne Geneviève Jacques. « Avec ses effets négatifs, car s'y loge l'assimilation entre réfugié et militant politique ». En outre, les causes moins valorisées des kurdes, des personnes venant d'Afrique ou encore du Sri Lanka « ne trouvent pas la même résonance ».

Changement de focale

La fermeture des frontières à l'immigration de travail en 1974, puis la chute du mur de Berlin parachèvent la construction d'une nouvelle menace : le

« déferlement migratoire ». Dans ce contexte, la mobilisation pour les *boat people* fait figure d'exception : l'État organise la venue de 128 531 réfugiés du sud-est asiatique à partir de 1975 ; ces derniers bénéficient d'un dispositif d'accueil sans précédent. Cependant elle résulte d'intérêts politiques et, entre autres, d'enjeux de rayonnement international. Ancrée dans la mémoire collective, elle masque « le phénomène le plus important : les proportions de rejet s'envolent pour toutes les autres nationalités qui ne sont pas politiquement privilégiées »¹ analyse Jérôme Valluy. Ce tournant marque l'entrée dans l'ère du soupçon, en témoigne leur stigmatisation comme réfugiés économiques. S'opère le « grand retournement de l'asile contre les exilés » selon l'expression du sociologue : tandis qu'en 1973 l'Office français pour les réfugiés et apatrides accorde à 85% des demandeurs d'asile le statut de réfugié, il leur est refusé à 85% en 1990. Perçus comme des fraudeurs potentiels, les personnes cherchant refuge se heurtent à une politique répressive qui perdure. « Qui parle de leurs histoires, de leurs ressources, de leur courage ? » insiste Geneviève Jacques. Aujourd'hui, les naufragés n'ont pas de nom, celles et ceux que l'on laisse mourir aux frontières de la forteresse Europe sont des « clandestins ». ■ Rime Ateya



Sur l'air de la calomnie

...
Et le pauvre calomnié,
Humilié, piétiné
Sous le fléau public,
Par grand malheur s'en va crever.

Telle est bien la menace qui pèse sur le droit d'asile, dont on ne peut faire mine d'ignorer que, par-delà la dénonciation de l'explosion du nombre des demandes d'asile, des *faux réfugiés*, des coûts exorbitants du dispositif d'accueil des demandeurs et de traitement des demandes, c'est lui qui est en cause. Et qui finira bien par l'être explicitement, le double langage a des limites, quand on aura épuisé tous les artifices pour faire croire que c'est à son dévoiement qu'on en a. Cette échéance n'est plus lointaine. Quand plusieurs pays européens, après avoir multiplié les procédés pour empêcher les demandeurs d'asile d'atteindre leurs frontières, répugnent de plus en plus à organiser des sauvetages en mer efficaces (près de 30 000 morts en Méditerranée en quinze ans). Quand le *droit commun* européen de l'asile, tout en présentant bien, ouvre de nombreuses voies aux procédures expéditives ou dilatoires permettant d'éconduire les demandeurs. Quand, en parlant quotas, on avoue qu'on ne raisonne plus dans les termes de la Convention de Genève.

Tous s'y sont mis, les autorités gouvernementales, sous plusieurs majorités, les parlementaires rédacteurs de rapports sous influence, les élus locaux, et pas seulement ceux du FN, tout récemment la Cour des comptes, bien sûr, aussi, une bonne partie de la presse. Et encore, ce qui est pire, les évaluateurs des demandes d'asile, juges compris, qui n'ont reçu ni formation psychologique, anthropologique, sociologique, ni formation éthique, et dont les décisions ont de moins en moins à voir avec les prévisions de la Convention de Genève ; qui ne veulent pas des récits de persécution plausibles, mais des preuves ; qui ne voient pas, toutes considérations tirées de la Convention de Dublin mises à part, pourquoi c'est à la France et non à un autre pays qu'on s'adresse, et s'étonnent qu'on arrive sans visa, ce qui est au principe même de l'asile, reste, au demeurant, la seule solution possible lorsqu'il n'est plus donné de visa.

L'Europe, celle de Bruxelles (celle de Strasbourg parle plus qu'elle n'agit) a ses hauts et ses bas. Elle a, elle-aussi, parlé quotas. Elle somme aujourd'hui la France de partager le poids de l'asile et même d'accepter dans les années à venir un important contingent de migrants, ce qui est démographiquement et économiquement raisonnable (il y a moins concurrence que complémentarité entre migrants et nationaux). Cette façon de voir les choses n'est manifestement pas partagée au Palais Royal qui a curieusement tranché en référé que la France pouvait fermer ses frontières aux *boat people* méditerranéens sauvés en mer par la marine italienne.

Il ne suffit pas, quoiqu'il en soit, de comparer le poids que les demandeurs d'asile et réfugiés font peser sur les différents pays européens. Il faut aussi prendre la mesure de leur poids sur de nombreux pays du tiers-monde économiquement plus ou moins exsangues, et accepter, de ce poids, un partage honorable.

Alors ? Comment éviter que le droit d'asile ne fasse les frais de la montée des égoïsmes et des insatisfactions et de la perte d'inspiration des gouvernants ? On peine à le discerner. Les boucs-émissaires plausibles ne sont pas si nombreux, qu'on en trouve aisément de rechange. ■

JEAN-MICHEL BELORGEY | PRÉSIDENT DE SECTION HONORAIRE AU CONSEIL D'ÉTAT





DÉCRYPTAGE

La difficile intégration des réfugiés

Accès à l'emploi et au logement, apprentissage de la langue, l'intégration des réfugiés ne fait que commencer à l'obtention de la carte de séjour. Passage en revue des principales difficultés rencontrées avec Sonia Laboureau, directrice du centre provisoire d'hébergement (CPH) de La Cimade à Massy, et Johannes, réfugié érythréen en France depuis 2011.

Accès au logement

Avant de s'installer dans un logement, tous les réfugiés espèrent passer par un hébergement temporaire. Solution d'urgence, le dispositif n'offre pourtant que peu de places. Les 30 CPH ne proposent que 1 083 places, « un chiffre qui n'a pas évolué depuis 10 ans jusqu'à juillet 2015 avec la création de 500 nouvelles places », constate Sonia Laboureau. Cet hébergement de six mois renouvelable une fois est ouvert à toutes les personnes réfugiées depuis moins d'un an. « Dans les faits, les réfugiés accueillis restent bien plus longtemps, parfois jusqu'à près de deux ans, le temps de trouver un logement », explique-t-elle. « Nous privilégions les situations les plus urgentes, mais aucun critère de vulnérabilité n'existe réellement. » Ou aller quand aucune place n'est disponible ? « Chez des compatriotes, dans les CHRS ou au 115 », complète-t-elle. Encore faut-il être au fait de ces solutions... Quand Yohannes est arrivé d'Erythrée à Paris, c'est à la Chapelle qu'il a dormi pendant trois semaines, avant de s'installer dans un foyer pour réfugiés dans le Val d'Oise. « C'était avantageux d'avoir un logement gratuit, mais pas très pratique pour me rendre au travail en plein centre de Paris. », décrit-il. Aujourd'hui, Johannes habite dans un logement social près de son travail dans le 8^e arrondissement. « Je l'ai obtenu car mon patron m'avait enfin embauché en CDI. Je paie 680 euros, c'est la moitié de mon salaire, mais au moins je suis chez moi. »

Connaître la langue

L'apprentissage du français est le passage obligé pour trouver un emploi. « Pour commencer à travailler, je parlais anglais, j'ai donc pu trouver des contrats dans des zones touristiques. Mais quand j'ai voulu trouver quelque chose de plus stable, il a fallu que je maîtrise mieux la langue », se souvient Yohannes. Quand il obtient sa carte de séjour en avril 2011, il entame donc une formation DELF gratuite pour apprendre le français. Mais l'apprentissage en amont s'avère nécessaire, car il faut attendre de nombreux mois avant de signer son contrat d'accueil et d'intégration qui donne droit à une formation linguistique. « En attendant la formation dans le cadre de ce contrat, nous

avons recours à des bénévoles du CPH pour dispenser des cours de français quatre fois par semaine, explique Sonia Laboureau. Si nous attendions les formations proposées par le dispositif étatique, nous ralentirions le processus d'intégration. »

Accès à l'emploi

Si trois secteurs sont particulièrement en recherche de main d'œuvre (l'hôtellerie pour les compétences linguistiques, la sécurité et la manutention), les contrats sont souvent de courte durée ou à temps partiel. C'est le cas de Johannes qui débute dans un restaurant américain trois jours par semaine. « Cela a été relativement facile puisque j'ai appris l'anglais



© Célia Bonnin

lorsque j'étais à l'école à Addis Abeba. » Ensuite, Johannes enchaîne les CDD dans la logistique et l'organisation d'événementiel. « Mon employeur était content de moi, mais j'ai quand même dû menacer de partir pour qu'il m'embauche en CDI. »

Lena donne des cours de Français à Najib, réfugié afghan, Tarbes, juillet 2015.

Déclassement professionnel

S'ajoute à la difficulté de trouver un emploi stable, le sentiment de déclassement pour des personnes qui avaient des responsabilités dans leur pays, mais dont les diplômes ne sont pas reconnus en France. Exemples avec ce médecin qui est devenu aide-soignant ou encore ce journaliste qui faisait des ménages, se souvient Sonia Laboureau. C'est d'ailleurs

Paris-sous-toile

La médiatisation des campements dans la capitale a révélé la capacité de mobilisation

Paris ne résume pas la France. Mais les projecteurs braqués sur des campements de migrants au cœur de la capitale ont eu le mérite d'attirer une fois de plus l'attention sur l'extrême précarité de ces petits groupes de réfugiés souvent sans statut défini et livrés à eux-mêmes par les pouvoirs publics. Et cette médiatisation a également souligné l'importance de la mobilisation spontanée aussi bien des associations que des riverains. Que ce soit au pied de la Cité de la mode, quai d'Austerlitz, sous le métro aérien de la porte de la Chapelle, ou bien dans la halle Pajol et le jardin d'Éole ou encore dans le lycée désaffecté du 19^e, les initiatives les plus diverses ont fleuri pour apporter un soutien provisoire. Ici, Médecins du monde avait installé son cabinet médical mobile tandis que la vie s'organisait en commissions mixtes mêlant migrants et bénévoles au fil d'AG quotidiennes. Là, les commerçants

voisins offraient café, cigarettes et proposaient des prix réduits sur les couvertures. Ailleurs, les membres du collectif La Chapelle en lutte faisaient du porte à porte dans le quartier et organisaient un barbecue. Cette mobilisation a également permis que les dernières évacuations de juin et juillet se fassent dans un calme relatif et non plus sous la pression des forces de police. Ailleurs, la mobilisation face au surgissement d'autres camps de fortune a également été forte. À Vintimille, un collectif d'associations s'est rapidement formé pour informer les migrants et leur apporter une aide d'urgence, tandis qu'à Menton, des habitants se mobilisaient parallèlement. À Calais, quatre associations ont organisé un programme commun d'urgence pour deux mois, en utilisant une logistique semblable à celle pratiquée sur les terrains de conflits. Reste que cette mobilisation n'a pas empêché ces acteurs – parmi lesquels La Cimade à Paris ou à Nice – de continuer à militer auprès des pouvoirs publics pour demander de sortir de cette logique de campement. — D. C.



© Raphaël Filichman

Le campement de réfugiés installés quai d'Austerlitz à Paris, juin 2015.

le cas de Johannes qui après six années en France cherche désormais un travail plus adapté à ses compétences. « À Addis Abeba, j'ai étudié pendant trois ans l'électronique. La maintenance informatique m'intéresse, mais pour cela il faut que je reprenne des études à 35 ans, car mes trois années d'études en Éthiopie ne sont pas reconnues. »

Obtenir sa carte de résident

L'aspect administratif peut également venir compliquer l'accès à l'emploi et au logement. Les réfugiés obtiennent leur carte de résident valable dix ans après une durée d'un an en moyenne. Dans l'attente, des récépissés de trois mois sont délivrés. « Il peut arriver qu'il y ait une journée d'interruption entre deux récépissés, explique Sonia Laboureau. Une situation qui les plonge dans l'illégalité au niveau emploi mais qui coupe également tous les droits au RSA, à la CAF et peut provoquer des situations financières complexes. »

Traumatisme psychologique

Autre frein à l'intégration : le traumatisme du parcours qui s'ajoute au traumatisme lié aux raisons du départ. Viol(s), grossesse non désirée, enfermement, les agressions physiques peuvent être nombreuses pendant des périodes qui durent des mois ou des années. « Quand ils obtiennent leurs papiers, ils sont très heureux bien sûr, mais c'est à ce moment qu'ils relâchent la tension accumulée, et qu'ils passent par une phase de décompensation », explique Sonia Laboureau. « S'ajoute au traumatisme, la prise de conscience progressive que ce n'est que le début du parcours. » Et pour avoir accès à un psychologue, il faut s'armer de patience, « dans les centres spécialisés, les listes d'attente peuvent aller jusqu'à un an. » — Morgane Taquet





Appel d'urgence pour les Syriens et Iraquiens

Entretien avec Adrien Sekali, président de la Maison Verte et coordinateur national pour la Fédération de l'entraide protestante d'une mission d'accueil des réfugiés syriens et iraqiens.

Le 5 septembre 2014, le président de la Fédération protestante de France (FPF) faisait part au Premier ministre de son appel pressant de solidarité en faveur des populations syriennes et iraqiennes. À la suite de cette intervention, la FPF, en accord avec les pouvoirs publics, a confié à la Fédération de l'entraide protestante (FEP) la mission de proposer des moyens concrets d'accueil et d'accompagnement.

Adrien Sekali à Paris, juillet 2015.
© Célia Bonnin



Pourquoi ce choix comme coordinateur national ?

Face à l'annonce par l'État français de limiter l'accueil des réfugiés syriens et iraqiens, notamment en raison du refus de délivrer des visas sans garanties d'hébergement, la FEP a réagi en appelant ses adhérents à mettre à disposition gratuitement des logements. La réponse à cette demande a été surprenante : la FEP a reçu une centaine de propositions dans toute la France. J'ai pro-

Dans chaque région, un collectif s'occupe des réfugiés quand ils arrivent.

posé un logement et mon aide comme interprète, car je suis interprète à La Cimade pour les réfugiés syriens, iraqiens et égyptiens dans les centres de rétention. La FEP m'a demandé alors d'être le coordinateur national, grâce à mon expérience à la Maison Verte, la connaissance de la langue et de la France.

Quelle aide apportez-vous aux demandeurs d'asile ?

On a créé un réseau de correspondants en Iraq, Syrie, Liban, Jordanie, Turquie. On travaille surtout avec ces cinq pays par l'intermédiaire des ONG sur place et des associations en France qui nous adressent les demandes. On prend contact avec les réfugiés en Syrie et en Iraq pour identifier au préalable les papiers qui leur manquent, les traduire, leur fournir une attestation d'accueil et d'hébergement en France. Après cette étape, on demande à la famille de nous faire un récit de ce qu'elle a vécu. Ce récit est traduit en français avec vérification. On sait à

peu près comment les choses se passent là-bas par les autres familles. Le récit traduit est ajouté au dossier et envoyé au consulat. Une fois le dossier étudié, la famille est appelée pour un entretien. L'attente est de deux à quatre mois, faute de moyens humains suffisants dans les consulats pour assurer ces entretiens. Si le consulat n'émet pas d'avis défavorable, le dossier remonte au ministère de l'intérieur, au service de l'asile politique. Cela peut prendre deux à trois mois selon les dossiers qui seront renvoyés au consulat. Les familles sont contactées pour déposer leurs empreintes et le visa est donné deux à trois semaines après.

Comment est organisé l'accueil des réfugiés ?

Dans chaque région, un collectif s'occupe des réfugiés quand ils arrivent. Il faut des transports, de l'argent pour leur permettre de vivre correctement. Des collectes sont organisées pour ça. On s'assure que les hébergeurs correspondent le mieux à la situation des familles. Plusieurs critères sont à prendre en considération : médical, scolaire, culturel, religieux, social, un logement si possible proche de leurs familles, amis, associations, pour une meilleure intégration. Si on prend juste la question sous un angle administratif, on n'avance pas beaucoup. Les réfugiés ne peuvent pas commencer une vie ici sans une aide de bénévoles pour la scolarité des enfants, l'apprentissage du français, la formation. La première année est très difficile : ces familles ne connaissent pas les codes sociaux et culturels de la France. Cet énorme écart culturel est source de remise en cause de ce qu'ils sont. — *Propos recueillis par Michèle Gillet*

© Célia Bonnin



Que reste-t-il du droit d'asile ?

La protection des réfugiés est-elle opérante et répond-elle aux enjeux géopolitiques du moment ? Le traitement des demandes a-t-il évolué ces dernières années ? Comment situer la France vis-à-vis de ses voisins ? Un débat autour du droit d'asile entre Karen Akoka, sociologue, maître de conférence à l'Université de Paris Ouest Nanterre et chercheuse à l'Institut des Sciences sociales du Politique, Pascal Brice, directeur de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) et Philippe Leclerc, représentant du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) auprès de la France.

La Convention de Genève est-elle toujours adaptée à la situation des réfugiés aujourd'hui ?

Philippe Leclerc : Elle reste le socle le plus solide sur lequel appuyer la protection des personnes menacées de persécution à travers le monde. Nous continuons à nous mobiliser pour que plus que 148 États la ratifient. L'article 1 définit le terme réfugié de manière générale et lie la menace de persécution à cinq causes : race, religion, nationalité, idées politiques, appartenance à un groupe social. À travers une interprétation dynamique de cette définition, la menace d'une persécution basée sur le sexe ou l'identité de genre est désormais largement reconnue comme un motif d'attribution du statut de réfugié. De même pour les victimes de la traite. L'enjeu est donc de



Maimouna, réfugiée originaire du Tchad, aujourd'hui de nationalité française, Tarbes, juillet 2015.
© Célia Bonnin

C'est l'interprétation restrictive de la Convention de Genève par les démocraties occidentales qu'il convient de modifier.

promouvoir l'application pleine et entière de ses dispositions. Contrairement à ce qui est parfois avancé, le HCR est d'avis que, correctement interprétée, la Convention de 1951 s'applique à de nombreuses personnes fuyant un conflit armé ou d'autres situations de violence en temps de paix ou en temps de guerre.

Ces personnes peuvent donc obtenir le statut de réfugié – et non le régime de la protection subsidiaire. En revanche, sa définition n'est pas extensible à l'infini et ne permet pas de protéger les personnes qui fuiraient des événements liés au réchauffement climatique ou à des catastrophes naturelles.

Pascal Brice : Elle confère aux autorités de détermination et aux juridictions compétentes une capacité d'innovation permettant de prendre en compte l'évolution des craintes et des motifs de persécutions. C'est notamment le sens de la réforme de l'Ofpra engagée depuis trois ans pour mieux protéger, par exemple, les femmes victimes de violences, les personnes persécutées

en raison de leur orientation sexuelle ou subissant la traite. Je doute fort de la capacité de la communauté internationale à dégager aujourd'hui un consensus aussi protecteur.

Karen Akoka : Elle est suffisamment floue pour être interprétée différemment en fonction des intérêts politiques et économiques du moment. Ce n'est donc pas la Convention elle-même, mais son interprétation restrictive par les démocraties occidentales qu'il convient de modifier. On entend souvent dire qu'elle ne serait plus adaptée aux demandeurs d'asile d'aujourd'hui qui, à la différence de leurs prédécesseurs, fuiraient, non plus des menaces personnelles, ...





Karen Akoka

... mais des conflits ethniques et généralisés. Or, la plupart des réfugiés d'hier obtenaient le statut sans devoir prouver qu'ils étaient individuellement persécutés. C'est moins les conflits qui se sont transformés que notre manière de gérer.

Je crois l'expression « plafond de verre » intéressante, bien plus que les fantasmes sur de supposés quotas.

Quel est le rôle des officiers de protection de l'Ofpra et dans quelles conditions exercent-ils leurs missions ?

P. B. : Il est central : préparer les décisions au vu du récit écrit des demandeurs, de l'entretien et de l'ensemble des éléments que l'Office met à leur disposition ; croiser le récit avec l'information juridique et celle que l'Office construit de manière indépendante sur la situation dans les pays d'origine. Le recrutement des officiers de protection, la formation initiale et continue, les groupes d'analyse de pratiques, les dispositifs d'harmonisation de la doctrine, le recours à des référents spécialisés sur l'identification de certains besoins de protection, tout cela doit concourir à l'exercice d'un métier noble et difficile. Nous l'exerçons dans la continuité avec l'action de celles et ceux qui accompagnent les demandeurs d'asile notamment des associations. Nous sommes engagés dans un dialogue approfondi que nous souhaitons amplifier, à travers notamment la présence des

associations comme tiers dans les entretiens. Pas de confusion : c'est bien à l'Office et à la Cour qu'il revient de statuer ! Mais rien n'est possible sans le travail avec le monde associatif.

Par rapport à ce qui se passe dans les autres pays européens, la situation française est-elle satisfaisante ?

P. L. : Le processus en France est singulier : un juge assesseur est désigné par le HCR dans les formations de jugement de la Cour nationale du droit d'asile. Jusqu'à l'an dernier, plus de la moitié des décisions émanait de la CNDA et non de l'Ofpra. Cette anomalie est désormais résolue : la majorité des décisions devrait être prise par l'Ofpra. La CNDA à travers le développement d'une jurisprudence claire et harmonisée devrait donner les lignes directrices d'interprétation des dispositions du Ceseda.

P. B. : Depuis trois ans le taux d'accord est passé de 9 % à 22 % à l'Ofpra et de 22 % à 31 % si l'on y intègre les décisions de la CNDA. Désormais plus de 70 % des décisions de protection sont reconnus dès l'Ofpra, sans attendre la décision de la Cour. C'est ainsi que nous avons mis un terme à l'anomalie.

K. A. : Plus que le processus, ce sont les résultats qui sont parlants ! La France se targue d'être l'un des pays les plus généreux d'Europe avançant son nombre absolu de demandes d'asile par an qui la place en 3^e position derrière l'Allemagne et la Suède. Or le nombre relatif de demandes par rapport à la population la fait tomber à la 15^{ème} place, juste devant la Grèce. Quant au taux d'accord il est de 22 % en première instance contre 45 % en moyenne dans l'UE.

Comment expliquez-vous l'évolution du taux de réponses favorables depuis les années 1970 ?

P. B. : L'analyse de long terme est complexe tant les formes

de persécutions ont évolué. Les procédures d'asile n'ont rien à voir avec ce qu'elles étaient il y a 40 ans. Lors de l'exil chilien puis des *boat-people*, il n'y avait pas d'entretien à l'Ofpra. Je crois l'expression « plafond de verre » – empruntée à La Cimade – intéressante, bien plus que les fantasmes sur de supposés quotas.

K. A. : Entre le début et la fin des années 1980, les politiques d'asile sont passées d'une subordination aux politiques diplomatiques se traduisant par un nombre élevé d'accord, à une subordination aux politiques migratoires se traduisant par un nombre élevé de rejets. Dans le contexte de la guerre froide et de demandeurs fuyant majoritairement des pays communistes, donner le statut était un moyen de décrédibiliser le communisme et donc une arme de politique étrangère.



Pascal Brice

Avec la fin de la guerre froide et la crise économique, c'est l'immigration et non plus le communisme qui est construit comme un problème. Donner le statut devient inutile géopolitiquement et problématique du point de vue de la politique intérieure. Ce changement de paradigme se traduit par le passage de plus de 80 % d'accords, à plus de 80 % de rejets, dès la fin des années 1980.

Quels sont les enjeux posés par l'examen des demandes d'asile in situ à Calais ou dans les campements parisiens ?

P. B. : Il s'agit là de permettre l'accès au droit d'asile dans un contexte général d'insuffisance

d'information des migrants sur leurs droits. À Calais par l'examen dans des délais rapides de plus de 700 demandes d'asile, émanant pour la quasi-totalité de ressortissants soudanais, instruites à Fontenay-sous-Bois, et par une mission spécifique sur place pour 111 Érythréens. À Paris ont eu lieu des missions d'information et d'orientation. Par ailleurs des missions temporaires d'instruction s'installent maintenant régulièrement sur le territoire.

K. A. : Les opérations de l'Ofpra n'ont pas pris la même forme à Calais et à Paris, les objectifs n'étant pas identiques. Lorsque l'Ofpra s'est déplacé à Calais pour les demandes d'asile des Érythréens, il a accepté d'ignorer le règlement de Dublin, permettant de rapidement délivrer des statuts de réfugié et débloquer des places d'hébergement. L'opération visait à réduire la forte concentration de migrants dans les camps de la région, mais sans doute aussi à faire remonter le taux d'accord de l'Érythrée, dérisoire en France par rapport aux autres pays européens. Le fait que les autres nationalités n'aient pas pu bénéficier de ce dispositif n'est pas anodin. Dans le quartier de la Chapelle, l'opération a revêtu la forme d'une offre que les migrants ont été sommés de prendre ou de laisser sur le champ sans avoir le droit de réfléchir : quitter le campement et le collectif à partir desquels ils avaient réussi à imposer un rapport de force, en échange d'un hébergement et d'une promesse de procédure d'asile accélérée. Trois éléments indiquent qu'il s'agissait moins de trouver des solutions durables que de dissoudre un mouvement portant des revendications trop politiques : le fait que les campements plus humanitaires (Austerlitz) ou moins visibles (square Jessaint) n'aient pas fait l'objet de ces propositions, le fait qu'une partie des migrants ayant accepté l'offre d'hébergement se soit rapidement retrouvée à la rue, et le refus de l'Ofpra de fermer les yeux sur Dublin.

Pourquoi la solidarité entre les États membres est-elle mise à mal en Europe, notamment à Calais et à Vintimille ?

P. B. : Il y a un évident déficit d'organisation de la solidarité européenne. Conduire une politique de l'asile lorsque le débat est régulièrement et alternativement préempté par ceux qui estiment que l'on en fait trop ou par ceux qui considèrent que l'on n'en fait pas assez, n'est



Philippe Leclerc

pas aisé. Mettre en place les dispositifs permettant que toute demande soit examinée dans de bonnes conditions, que l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés soit une réalité dans toute l'Europe, c'est indispensable !

K. A. : La solidarité entre États membres n'existe pas. Calais et Vintimille rendent juste ce phénomène plus visible. Si on se souvient qu'au début des années 1980, la communauté internationale a accueilli près de 800 000 *boat people*, les négociations qui achoppent actuellement autour de l'accueil par les 28 pays de l'UE de 60 000 Syriens sont plus que risibles. L'immigration est aujourd'hui pensée comme un problème et les migrants vécus comme des « fardeaux ». Les études montrant qu'ils sont une richesse, tant du point de vue culturel que démographique et économique, ne manquent pas, mais peinent à passer la porte des décideurs politiques. **Propos recueillis par Rime Ateya et Françoise Ballanger**

À LIRE



Amnesty international, *Réfugiés, un scandale planétaire*, Autrement, 2012



Anafé, *Le dédale de l'asile à la frontière - Comment la France ferme ses portes aux exilés*, 2014.



« Naufrage de l'asile », *Plein droit*, la revue du Gisti, n°95, décembre 2012



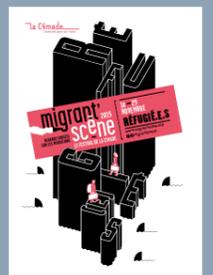
Jérôme Valluy, *Rejet des exilés. Le grand retournement du droit de l'asile*, Édition du Croquant, 2009.

SUR LE WEB

Office français de protection des réfugiés et apatrides www.ofpra.gouv.fr

Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés www.unhcr.fr

À VOIR



Festival Migrant'scène du 14 au 29 novembre 2015. Deux semaines de rencontres, d'échanges et de fêtes autour de 300 événements dans 45 villes en France. Retrouver le programme sur le site www.migrantscene.org

Double peine : « J'en ai marre d'être une paria »

Maria Lucinda Faria est portugaise et vit en France depuis ses 12 ans. Elle a 24 ans lorsqu'une condamnation pour trafic de stupéfiants lui interdit définitivement sa présence sur le territoire français. Mais ayant purgé sa peine de prison, convaincue d'être libre, elle construit sa vie en France. 30 ans plus tard, au détour d'un contrôle routier, son passé la rattrape.



La famille de Maria à son arrivée en France (1972-1973). Pose devant la maison dans l'Oise.

Nous rencontrons Maria à la terrasse d'un café, à Marly-le-Roi. Il nous faut quelques instants pour comprendre que c'est avec elle que nous avons rendez-vous. Installée en habituée, à 55 ans, et parlant français sans l'ombre d'un accent, Maria semble vivre ici depuis toujours. Et pour cause : c'est presque vrai.

Première expulsion

Maria est arrivée en France avec ses parents portugais en 1972, « une époque où la France avait besoin de main d'œuvre ». Elle a alors 12 ans, et la famille s'installe

dans l'Oise. Son père, maçon, trouve un emploi dans le bâtiment.

En 1984, alors que Maria a 24 ans, elle est arrêtée pour complicité de trafic de stupéfiants. Le tribunal correctionnel de Compiègne prononce à son encontre une peine d'emprisonnement de 8 ans, assortie d'une interdiction définitive du territoire français (ITF) : c'est la fameuse double peine. Elle commence donc par passer trois années en détention en France, puis au moment de sa libération – si on peut la qualifier ainsi – elle est expulsée immédiatement au

Portugal. « À l'époque, je n'ai pas du tout compris ce qui se passait. Dans ma tête, j'avais purgé ma peine, c'était fini. Alors au bout de quelques jours au Portugal, je suis revenue en France. Chez moi, c'était en France. »

Deuxième expulsion

Maria reprend donc le cours de sa vie et peu de temps après, elle tombe enceinte. Le papa, Portugais lui aussi, est en situation régulière. La fille de Maria naît en 1988 et grandit en France. Mais alors que la petite fille a 18 mois, Maria est dénoncée par un membre de sa famille. Elle est arrêtée et expulsée une deuxième fois au Portugal. Cette fois-ci, elle comprend qu'elle n'a pas le droit de revenir, mais comment faire autrement alors que son conjoint et sa petite fille l'attendent ? Fin 1989, elle rentre donc en France pour ne plus la quitter. Elle devient auxiliaire de vie auprès de personnes âgées, élève sa fille, et sa vie suit son cours. Mais l'épisode laisse des traces : « Je suis revenue pour mon conjoint et ma fille, mais j'ai cessé de voir le reste de ma famille. L'un d'eux m'a dénoncée et je ne sais pas qui, alors j'ai coupé les ponts avec tout le monde. »

Maria passe à côté de la réforme

En 2003, Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'intérieur, réforme la

loi sur la double peine. Si le principe de l'existence d'une double peine n'est pas abrogé, des « catégories protégées » sont instaurées pour que cette procédure ne puisse pas toucher les personnes les plus intégrées. Parmi ces catégories, les personnes arrivées en France avant 13 ans, et les parents d'enfant français. Pendant un an, il est alors possible pour les personnes ayant été condamnées à une ITF par le passé et appartenant à une catégorie protégée de demander l'annulation de leur ITF. La demande doit être faite avant le 31 décembre 2004. Mais, comme beaucoup d'autres, Maria n'entend pas parler de cette possibilité, dont elle aurait pu pleinement bénéficier. « Quand ma fille était petite – avant la loi de 2003 – j'avais été voir une avocate pour savoir s'il y avait des recours possibles. L'avocate m'a dit qu'elle ne

« Je n'ai pas du tout compris ce qui se passait. Dans ma tête, j'avais purgé ma peine, c'était fini. »

pouvait rien faire. Alors je me suis faite à cette idée, et j'ai appris à vivre comme ça ».

Pendant 25 ans, donc, Maria poursuit sa vie en France. En 2004, elle se sépare du père de sa fille, qui décide de rentrer au Portugal. Sa fille, qui a obtenu la nationalité française, reste avec elle. Aujourd'hui, à 27 ans, elle a passé son CAP de boucherie et travaille dans une grande surface. Maria, quant à elle, cumule 2 emplois d'auxiliaire de vie ; elle est en CDI, déclare et paie ses impôts en France, réside au même endroit depuis plus de 10 ans, bref elle « ne se cache pas ». Elle a même pour projet d'acheter une maison : « Je voudrais garder des personnes âgées à mon domicile. C'est très recherché car les maisons de retraites sont saturées. » •••



UN TORRENT DE PITIÉ

Voilà des mois, des années, que le sort des migrants, hommes, femmes et enfants périssant en mer n'émeuvent guère nos politiques. Ou alors à titre très personnel – on ne peut pas accueillir toute la misère du monde, ni même un peu, etc., etc. Et puis cet enfant-là, parce qu'il était habillé comme les nôtres, parce que son corps s'est échoué sur une plage, une de ces plages blondes qui respirent l'insouciance, parce que c'était la rentrée des classes où tous les enfants « normaux » cheminent sur les trottoirs, cet enfant mort, ou plutôt son image, a déchaîné la compassion.

On ne va pas se plaindre qu'un gouvernement qui harcelait dans la jungle de Calais les Érythréens et les Afghans semble, sous la pression de l'opinion, se rappeler quelque peu à ses devoirs. Surtout quand Madame Merkel, qui a elle-même beaucoup à se faire pardonner, lui fait la nique. On ne va surtout pas se plaindre que la société civile réagisse, que nombre de maires s'agitent. Les immigrés, hier, semblaient des délinquants. Voici qu'une fraction notable des Français envisagent qu'il s'agit peut-être de victimes.

Mais l'émotion est un argument très imparfait. Elle laisse entendre que les choix politiques qui en résultent sont les seuls fruits de notre compassion. Option qui flatte à mauvais escient le narcissisme national, mais qui est posée comme réversible par essence, sujette à notre bon vouloir. Option qu'on pourrait graduer, décliner à l'infini, suivant que le réfugié est proche ou lointain, mâle ou femelle, blanc ou noir, catholique ou musulman, instruit ou ignare, bien ou mal élevé – les variantes sont innombrables et, de fait, nous avons là-dessus entendu tout et son contraire. Notamment des maires de droite et des thuriféraires de l'occident chrétien fort peu soucieux de l'Évangile.

Mais il y a plus. L'émotion, c'est une vague – puissante, spectaculaire, éphémère. Les médias actuels, pour qui la qualité de l'information passe après la mesure de son impact, ne nous livrent qu'un fil continu et volatil. Une catastrophe chasse l'autre, le dernier tremblement de terre rejette dans l'oubli le dernier tsunami. Et l'émotion suit à merveille ce parcours sinueux. Elle enfle puis s'étirole avec le même naturel. L'information solide, comme la solide gestion des affaires, requiert une solide mémoire. Dont nous sommes actuellement très peu soucieux : qui invoque le sort des réfugiés de la guerre civile espagnole ou l'exode de 1940 ? Quant aux politiques, ils le sont encore moins : l'œil rivé au calendrier électoral, ils ne connaissent que le court terme et les spasmes de l'opinion.

Soyons donc émus quand il y a de quoi (et il y a de quoi). Mais la pierre angulaire de notre indignation, de notre mobilisation, de notre action doit rester le droit, le droit international. La France s'honore d'avoir signé, depuis le 28 juillet 1951, des textes qui nous engagent à accueillir, héberger, protéger des réfugiés qui ont le droit de l'être. Honorons cette signature. Avec un peu moins de pathos, et un peu plus d'engagement républicain. ■



Maria et sa fille dans le jardin de la maison du père, été 1988.

... Le retour de la double peine

Mais voilà qu'en avril dernier, son passé la rattrape. Lors d'un simple excès de vitesse, elle est contrôlée par la gendarmerie. « Quand je leur ai présenté mon permis de

Maria vit avec une épée de Damoclès au-dessus de la tête.

conduire, ils l'ont passé à l'ordinaire dans le fourgon. Je pense que c'est là qu'ils ont vu. » Maria s'acquiesce de son amende, mais elle est convoquée le lendemain à 8h30 à la gendarmerie, sans que l'objet de la convocation ne soit précisé. Elle honore cette convocation, remet son permis et son passeport... et se retrouve placée en centre de rétention administrative.

« J'y suis restée 5 jours. C'était comme si tout s'effondrait. Les policiers du centre ne comprennent pas ce que je faisais là, l'un d'eux m'a dit « Ça doit être une erreur ? » J'ai répondu « J'aimerais bien, mais je crois que non... » Je n'ai pas tout de suite prévenu ma fille, je ne voulais pas qu'elle s'inquiète, et quand j'ai vu que ça

durait et que j'ai fini par l'appeler, elle était à la gendarmerie en train de signaler ma disparition. »

Entre deux audiences au tribunal, Maria est emmenée à l'aéroport – « ils sont tenus de le faire » – et on lui demande si elle souhaite prendre l'avion. Elle refuse. 5 jours plus tard, le juge des libertés et de la détention la libère, en raison du caractère déloyal de son interpellation.

Mais si elle a pu rentrer chez elle, Maria vit désormais sans permis de conduire, sans passeport, et avec une épée de Damoclès au-dessus de la tête. « Je suis fatiguée de me battre. Je trouve que la France ne me rend pas ce que je lui donne. Je n'ai jamais profité du système, j'ai toujours travaillé, je paie mes impôts, je ne vois pas ce que je peux faire de plus, ce qu'ils me veulent de plus. Autant qu'ils rétablissent la peine de mort : je ne vais pas payer toute ma vie pour une erreur faite quand j'avais 24 ans ! »

Avec cette arrestation, le projet d'achat de maison s'est arrêté net. Sa fille lui conseille de rentrer au Portugal et de réaliser son projet là-bas, mais Maria est partagée. « La France m'a bouffé ma vie.

Je suis tellement fatiguée que parfois je me dis que je vais aller à la préfecture et leur dire que je m'en vais. J'en ai marre d'être une paria. Mais ma vie est ici, je ne connais plus personne au Portugal. C'est difficile d'être déracinée. La première fois, quand j'avais 12 ans, mes parents m'ont emmenée et je n'ai pas eu le choix. Je n'ai pas envie de vivre ça une seconde fois. » Dans l'espoir de sortir du cauchemar, Maria a fait appel à un avocat pour tenter de faire annuler son ITF auprès du tribunal qui l'a prononcée, il y a 31 ans. La procédure est en cours. En attendant, Maria continue de vivre, tant bien que mal, médusée par l'absurdité et l'injustice de sa situation.

« Je suis croyante. Dieu a donné la terre à tout le monde : de quel droit un homme interdit à un autre d'aller où il veut ? Comment ceux qui nous gouvernent peuvent-ils décider de ça ? » Et de conclure : « Malgré tout ça, quand viendra mon tour de mourir, je préfère ma place à la leur. C'est Dieu qui jugera, pas un homme. » — **Charlotte Sérès**

Justice d'exception

Outre-mer, l'accès à un juge pour les personnes étrangères menacées d'expulsion relève d'un défi hors de portée des justiciables. Enfermement et expulsions sont mis en œuvre par l'administration à l'abri du regard de la justice.

En Guadeloupe, lorsqu'un étranger est arrêté par la police et placé au centre de rétention, l'accès à un juge s'apparente au parcours du combattant.

Premier obstacle

Le régime dérogatoire, spécifique à l'Outre-mer, contrairement à l'Hexagone, ne suspend pas l'exécution d'une mesure d'éloignement lorsqu'un recours est exercé contre cette dernière. L'accès au juge administratif, pour faire valoir son droit au séjour, est une illusion. En revanche, obtenir une audience devant le juge des libertés et de la détention (JLD),

de rétention administrative de Guadeloupe. L'avocat connaît bien son dossier. En Guadeloupe, sur une bande d'un kilomètre de large, depuis le littoral, ainsi que de part et d'autre des routes nationales, la police peut contrôler l'identité de n'importe qui, sans avoir besoin de le justifier. Or cette fameuse bande n'existe pas en Martinique : là-bas, les contrôles aux faciès ne sont pas encore « autorisés ». L'interpellation de Jonathan est donc illégale. La représentante de la préfecture tente de contrer l'argument, mais elle sait déjà qu'elle a perdu.

Le temps de la délibération du juge, tout le monde est invité à retourner sur le banc dans le couloir. Le retenu prie en silence. L'avocat de la défense ne peut s'empêcher de provoquer la représentante de la préfecture en lui citant de mémoire la bible : « Partage ton pain avec celui qui a faim, et fais entrer dans ta maison les malheureux sans asile. Si tu vois un homme nu, couvre-le, et ne te détourne pas de ton semblable ». Content d'avoir fait mouche, il conclut : « J'ai la conscience tranquille et vous ? ». Sous les yeux médusés des retenus, cette dernière lui répond : « Je n'ai aucun problème à me regarder dans la glace et ça ne m'empêche pas de dormir la nuit ». Alors tout va bien !

Libération sur l'île voisine

La greffière nous appelle, la juge a pris sa décision. J'échange un regard avec Jonathan, tout y est : l'angoisse, la peur, les années de galère, l'espoir. Son arrivée dans le bureau de la juge est fébrile, mais après la notification de sa libération, sa sortie est fière. Jonathan ne réalise peut-être pas encore que la juge l'a libéré en Guadeloupe, mais que rien n'est prévu pour le ramener en Martinique, là où il a construit sa vie ses dix dernières années. Il a désormais sept jours pour rejoindre par ses propres moyens l'île voisine, alors que la juge a clairement reconnue que son interpellation était illégale. Le parcours du combattant continue. — **Chloé Sparagano**

En Martinique, les contrôles aux faciès ne sont pas encore « autorisés ».

chargé de contrôler la légalité de la procédure au cinquième jour de la rétention, semble plus accessible. Il ne manque plus qu'à trouver un moyen de se protéger contre une expulsion d'ici là. La demande d'asile est la seule arme capable d'empêcher la police d'expulser une personne étrangère, tant qu'une réponse ne lui a pas été notifiée. Mais attention, le timing doit être calculé avec précision, car si l'Office français des réfugiés et des apatrides répond trop tôt : pas de JLD, embarquement immédiat !

Le temps de l'audience

C'est donc conscients d'avoir remporté une importante bataille que les étrangers arrivent dans l'annexe du tribunal de grande instance (TGI) de Pointe-à-Pitre, où se déroulent les audiences JLD. L'escorte policière leur rappelle que la guerre est encore loin d'être gagnée. L'issue finale va se jouer dans le bureau de la juge, au fond d'un long couloir grillagé. L'atmosphère est tendue, l'air moite, la chaleur étouffante, les visages crispés. Jonathan est appelé. Il est haïtien, arrêté en Martinique, puis enfermé au local de rétention administrative, avant d'être transféré au centre

RENCONTRE AVEC MANA NEYESTANI

« Ce sont des situations kafkaïennes »

Après *Une métamorphose iranienne*, bande-dessinée relatant les faits qui l'ont conduit à fuir son pays, le dessinateur Mana Neyestani recense avec humour les épreuves traversées par les demandeurs d'asile en France dans le *Petit manuel du parfait réfugié politique*.

Pourquoi avez-vous conçu votre livre sur les réfugiés politiques en France à la façon d'un *Petit manuel* ?

Pour réaliser ce livre, je suis parti de mes propres expériences et j'ai interviewé des amis qui sont eux aussi des réfugiés. Pour ma part, à mon arrivée en France, je ne me suis pas rendu dans une association, mais j'ai pris connaissance de la procédure à suivre dans un guide. J'ai pensé par la suite que ce serait drôle de faire une bande-dessinée sur les démarches des demandeurs d'asile sous la forme d'un petit guide pour « naïfs », en adoptant un ton comique.

de papiers ! Les gens doivent en conserver des tonnes chez eux. Des dossiers se perdent dans les services. Et vous avez à remplir des tas de formulaires, sans jamais savoir à quelle catégorie vous appartenez. Quand vous êtes un réfugié, vous devenez une balle vagabonde : on vous pousse toujours vers d'autres bureaux, d'autres pièces... Vous ignorez quelle attitude adopter. Les gens sont déconcertés, les employés du système sont déconcertés, tout le monde souffre.

Sur la couverture du *Petit manuel*, la France est représentée par un labyrinthe. Et votre premier livre faisait référence à « une métamorphose » en Iran. Comment Kafka vous inspire-t-il pour raconter vos expériences ?

Kafka a fait un usage créatif des situations labyrinthiques, notamment dans son chef-d'œuvre *Le Procès*, et il nous a donné un nom pour les définir : « des situations kafkaïennes ». Ce sont des situations tragi-comiques dans lesquelles des personnes ne peuvent contrôler leur destin, dirigées par un système sans visage, perdues dans des couloirs sans fin, conduisant nulle part. C'est ce que j'ai ressenti en arrivant en France. Et quelque chose d'analogique m'est arrivé en Iran.

Vous montrez qu'en arrivant en France, vous n'êtes rien, puis un nombre, enfin un nom, votre nom. L'identité d'un réfugié est-elle maltraitée ?

Cela peut paraître pessimiste. Nous nous efforçons toujours de vivre comme des individus humains et respectueux, mais les systèmes n'en ont rien à fiche. Dans des pays comme l'Iran, des systèmes politiques nient notre identité humaine. Et en France, le système administratif la nie aussi...

Avez-vous obtenu votre carte de séjour ?

Quand je suis arrivé en France, j'avais une adresse à Paris, j'avais déjà franchi quelques étapes. J'ai obtenu une réponse positive à ma demande d'asile assez rapidement. Mais il a fallu plus d'un an pour que je reçoive ma carte de séjour et mon titre de voyage. Et je n'ai toujours pas d'assurance maladie.

En faisant une demande d'asile en France, vous attendiez-vous aux lourdeurs administratives décrites dans votre livre ?

Comme l'administration iranienne est inspirée du système français, j'avais déjà une idée de la bureaucratie française. Mais découvrir le modèle original en arrivant en France m'a d'autant plus surpris. J'ignore pourquoi les procédures sont si compliquées. À l'heure de la cybernétique, l'administration repose encore sur l'accumulation



© Mana Neyestani



© Mana Neyestani

Que signifie « être libre » quand on est dessinateur ?

Être un dessinateur libre signifie que vous êtes capable d'exprimer vos sentiments et vos idées sans subir aucune limitation ni aucun contrôle, sans éprouver de crainte ni de terreur. Naturellement,

La disparition n'est pas visible. Il s'agissait donc de la rendre sensible.

il n'y a rien d'absolu dans notre monde ni même de « liberté absolue », mais ce concept imparfait de « liberté » nous montre la direction. Nous tentons de faire bouger les limites et de les dépasser sans cesse pour se rapprocher de ce concept.

Le métier de dessinateur est-il devenu dangereux ?

En réalité, le métier de dessinateur a toujours été dangereux, parce qu'il se moque des tabous et du pouvoir, des idées superstitieuses et des croyances. Les fanatiques et les dictateurs n'ont jamais eu le sens de l'humour. J'ai adhéré à l'association Cartoonist for peace¹ qui essaie de soutenir les dessinateurs dans le monde entier. Ce qui importe, c'est de montrer qu'en émettant des critiques sur des situations, le dessin peut prendre une grande part dans la réalisation de la démocratie.

Propos recueillis par Maya Blanc

¹ L'association a été fondée en 2006 à New York, par Kofi Annan, alors Secrétaire général de l'ONU, et Plantu, dessinateur au *Monde*. Elle réunit des dessinateurs de toutes nationalités, qui défendent avec humour le respect des cultures et des libertés. www.cartooningforpeace.org

Tout est parti d'un dessin...

En 2006, dans un supplément pour enfants d'un journal iranien, paraît un dessin de Mana Neyestani représentant une conversation entre un enfant et un cafard. L'insecte emploie un mot azéri, utilisé dans la langue persane. Les azéris – un peuple d'origine turc opprimé par le régime central – perçoivent le dessin comme une insulte. Ils déclenchent une émeute, aussitôt réprimée dans le sang. Le régime de Téhéran accuse Mana Neyestani et son rédacteur en chef d'avoir manipulé les azéris pour fomenter cette émeute. Les deux hommes sont arrêtés pour trouble à l'ordre public. Dans la prison 209, une section non-officielle de la prison d'Evin, ils subissent des semaines d'isolement et d'interrogatoires. Au bout de deux mois, Mana Neyestani obtient enfin un droit de sortie temporaire. Il décide de fuir l'Iran avec sa femme. Leur exil les fait passer par les Émirats Arabes Unis, la Turquie, la Chine, puis ils s'installent en Malaisie, avant de rejoindre Paris en 2010. — M.B.



EN SAVOIR PLUS

Mana Neyestani, *Le Petit manuel du parfait réfugié politique*, Ça et là / Arte Éditions, 2015.

L'exil sur grand écran ou comment le cinéma aborde la question des réfugiés

Chaque jour les informations de la radio et de la télévision nous apportent des nouvelles tragiques et affligeantes de réfugiés qui meurent à nos frontières. Beaucoup d'images, tous ces derniers mois, nous ont montré des bateaux surchargés de rescapés hagards, implorant notre aide. Le cinéma, qu'il soit de fiction ou documentaire, est un moyen de grandir, d'affiner notre prise de conscience et notre réflexion. En 2009, Jacques Mandelbaum et Thomas



Sotinel écrivait dans *Le Monde* : « Le nombre de films et cette variété de registres témoignent de l'attrait qu'exerce la figure du migrant. À rebours des considérations économiques ou démographiques qui en font un parasite potentiel venu profiter des ressources qu'on voudrait lui interdire, la fiction trouve en lui un moderne Ulysse, prêt à franchir les neiges du Caucase à pied, traverser le détroit de Gibraltar en radeau, à passer le Rio Grande sous les balles. »

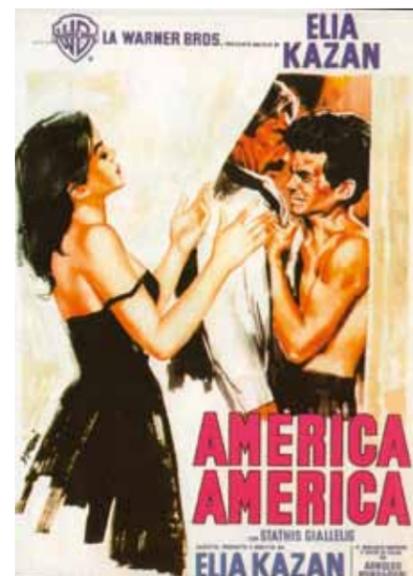
Histoire de réfugiés dans quelques classiques

En 1948, Fred Zinnemann réalise *Les anges marqués*, dont l'histoire se déroule en Allemagne à la fin de la guerre. Première évocation de la Shoah dans le cinéma américain. Des enfants de toutes nationalités, séparés de leurs parents et prisonniers dans les camps de concentration sont confiés à un centre d'accueil situé dans la zone d'occupation américaine.

Au temps du néo-réalisme italien, *Stromboli* de Roberto Rossellini (1951) commence dans un camp de personnes déplacées situé près de Rome. Karin Bjorsen (Ingrid Bergman) est une réfugiée tchèque passée clandestinement en Italie. Elle rencontre un jeune soldat

Le cinéma est un moyen de grandir, d'affiner notre prise de conscience et notre réflexion.

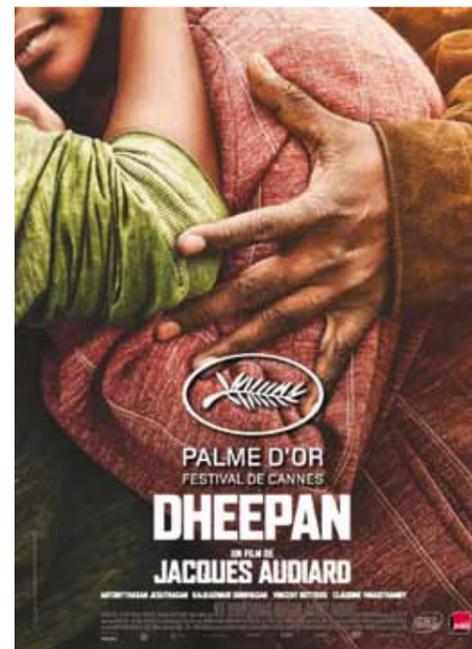
italien qui lui permet de sortir du camp. *America, America*, le très beau film d'Elia Kazan (1963), donne le portrait d'un jeune grec, Stavros, qui parvient à s'échapper



de la Turquie et, après maintes péripéties, débarque à Long Island pour obtenir l'autorisation de séjour en Amérique. De manière sobre et très humaine, le réalisateur évoque le récit de sa propre famille réfugiée aux États-Unis au début du XX^e siècle. Un hymne à l'Amérique, terre de réfugiés et d'exilés par excellence.

Portrait de réfugiés dans le cinéma actuel

En prise avec l'actualité, Jacques Audiard (le réalisateur de *Un prophète*) a consacré son dernier film à l'histoire d'une « famille » tamoule (un homme, une femme et une petite fille, que le hasard a réunis), réfugiée à Paris à cause de la guerre civile au Sri-Lanka :

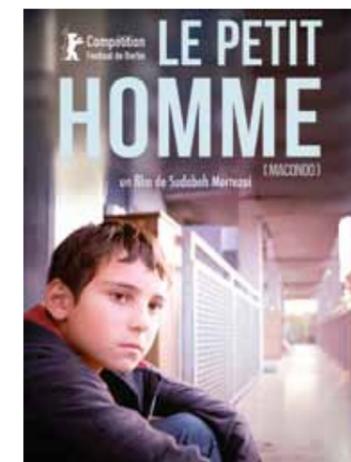


Dheepan. Il a obtenu la Palme d'Or à Cannes, le jury ayant été sensible à la force et la justesse des caractères, et peut-être aussi au style de film, mêlant images quasi documentaires (sur la minorité tamoule) et scènes de violence meurtrière au sein d'un quartier nord de Paris, en proie aux règlements de compte entre dealers. En réalité, c'est plutôt le portrait d'un homme qui, après avoir combattu chez les révoltés tamouls, se trouve entraîné dans une spirale de violence. Ce n'est pas vraiment une réflexion sur le sort des réfugiés en France, mais le prétexte d'un polar plutôt bien ficelé. Inspiré du film de Zinnemann évoqué plus haut, *The Search* de Michel Hazanavicius date de 2014, il donne une intéressante approche du travail de l'ONU et d'une association humanitaire dans un camp de réfugiés tchétchènes dans les années 1999-2000. Remake du film de Zinnemann évoqué plus haut, il développe une intrigue à partir de l'odyssée d'un jeune garçon obligé de

fuir son village envahi par les troupes russes. Le travail humanitaire effectué par les deux femmes Carole et Helen dans le camp est montré de manière réaliste, avec la volonté du réalisateur de ne pas tomber dans un pathos exagéré. À noter que la question des réfugiés tchétchènes est reprise sous une forme différente avec *Le petit homme* de la réalisatrice autrichienne de Sudabeth

Le documentaire

Mortezai (2015). Aux environs de Vienne en Autriche, se trouve Macondo, un camp de réfugiés, qui existe depuis les années 1950 et reçoit jusqu'à 2 000 personnes. De nombreux films documentaires apportent des témoignages de personnes ayant subi le rejet et la répression, et qui cherchent le moyen d'en sortir. Ils peuvent aussi, bien entendu, illustrer le travail des associations de défense des migrants et des demandeurs d'asile. *Site 2* de Rithy Panh (1989) a été tourné dans les camps de réfugiés cambodgiens en Thaïlande. Des centaines de



milliers d'êtres y vivent dans des conditions précaires. Témoignage poignant, ce premier documentaire du réalisateur inaugure une série de films majeurs sur la tragédie de son pays, victime de la folie des Khmers rouges.

Plus près de nous, *Parcours de réfugiés* est un film marocain réalisé en 2009 par Ali Benjelloun. Des réfugiés de Côte d'Ivoire, du Congo, de Palestine qui ont fui leur pays d'origine et qui n'ont pas pu rejoindre l'Europe, bénéficient d'une carte de réfugié politique, délivrée par le HCR. Leurs conditions d'existence sont toutefois très précaires car le Maroc leur refuse l'accès au travail, au logement, aux services de santé. Le HCR travaille étroitement avec les autorités marocaines pour assouplir la réglementation.

Un processus d'identification

De film en film, de fictions en documentaires, se produit, sinon un processus d'identification entre le spectateur et la figure du réfugié tout au moins le constat qu'il y a avec lui « partage d'humanité ». L'autre conclusion (provisoire) est l'évidence que ce monde actuel à la dérive peut et doit être changé, reconstruit. ■

Alain Le Goanvic – Pro-Fil

PRO-FIL est une association d'inspiration protestante, mais ouverte à tous, qui entend promouvoir le film comme témoin de notre temps et dont les activités reposent sur plusieurs groupes locaux, répartis à travers toute la France. Pro-Fil organise également des rencontres entre théologiens, professionnels du cinéma et cinéphiles sur le rôle et l'importance de l'expression cinématographique dans la connaissance du monde contemporain.

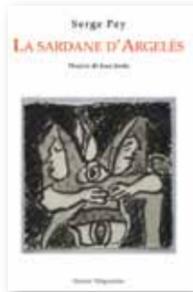


DES LIVRES SUR L'EXIL

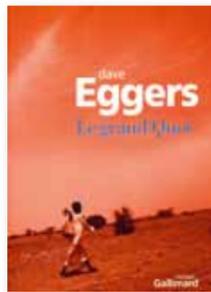
Quelques ouvrages littéraires qui rendent compte du vécu des réfugiés, dans des situations, des époques et des pays divers, vus sous l'angle d'une commune humanité.



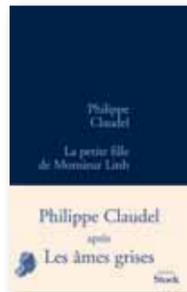
Les Ombres de Vincent Zabus a d'abord été une pièce de théâtre, avant d'être une bande dessinée, magistralement illustrée par Hippolyte (Phébus, 2013). Dans un entretien qui ressemble à un interrogatoire, « l'exilé n°214 » (anonyme, car il n'est qu'un cas parmi d'autres) raconte son terrifiant parcours depuis qu'il a fui son pays. Au-dessus de lui planent les ombres de ses parents, de sa sœur, de tous ces morts dont il porte seul désormais la mémoire.



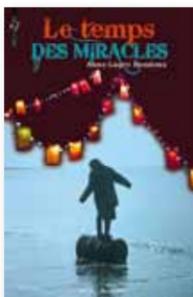
Le poète Serge Pey, fils d'un réfugié espagnol qui y fut enfermé, évoque la mémoire du camp d'Argelès-sur-Mer et dialogue avec le peintre catalan Joan Jorda qui illustre **La Sardane d'Argelès** (Le dernier télégramme, 2014), long poème scandé au rythme de la danse.



Le grand quoi (Gallimard, 2009, Prix Médicis étranger) est un long et beau roman de Dave Eggers, écrit à partir de l'histoire vraie de Valentino Achak Deng, qui a fui enfant son village du Sud Soudan, et a passé plus de dix ans dans les camps de réfugiés au Kenya avant de rejoindre l'Amérique.



À la frontière du roman et du conte, **La Petite Fille de Monsieur Linh** de Philippe Claudel (Stock, 2005) met en scène un vieil homme, réfugié et perdu dans son nouveau pays, tout entier préoccupé par le bébé qu'il serre dans ses bras. Le récit évoque l'exil des boat-people vietnamiens, mais en gommant les références historiques ou géographiques trop précises, il prend une portée universelle.



Dans **Le Temps des miracles** (Bayard, 2009), Anne-Laure Bondoux, raconte l'histoire de Blaise/Koumaïl, un jeune garçon qui a dû fuir le Caucase en guerre, finalement accueilli en France comme mineur isolé. Un récit destiné aux adolescents comme aux adultes, riche d'aventures, de rebondissements, de rencontres mais aussi d'un optimisme sans faille, malgré tous les obstacles.



Dans le registre non fictionnel, un titre parmi ceux qui rassemblent des témoignages : **Je n'avais plus le choix, il fallait fuir. Paroles de réfugiés** (Les petits matins, 2013). L'association ACAT (action des chrétiens pour l'abolition de la torture) publie une vingtaine des nombreux témoignages qu'elle a recueillis, réunis autour de trois thèmes : circonstances du départ, arrivée en France. Si le nombre des provenances et des situations reflète la diversité des réfugiés, l'ensemble des récits défend l'universalité du droit d'asile et brise nombre d'idées reçues.



Plus qu'un simple reportage, **Des hommes vivent ici** (Images plurielles, 2012), de Marion Osmont, photographe collaboratrice de La Cimade, est un plaidoyer pour changer le regard sur les réfugiés, voir et entendre leur humanité. Les photos montrent les visages, les objets et les lieux du quotidien des exilés de Calais, au fil de leurs récits et de leurs témoignages. **Françoise Ballanger**



Sylvain Levey, dans sa pièce **Alice pour le moment** (Théâtrales, 2008), fait partager avec humour et poésie, la quête d'identité et les pensées d'une adolescente « observatrice du monde », fille de réfugiés chiliens, ballottés par la vie et contraints à l'errance.

FESTIVAL MIGRANT'SCÈNE 2015

Inhospitalité, jungles à Calais et ailleurs

Cette exposition photographique de Julien Saison est présentée dans le cadre du festival Migrant'scène, du 14 au 29 novembre 2015. Images et témoignages de l'impasse calaisienne.



© Julien Saison

Sur le terrain, entre décembre 2013 et avril 2015, Julien Saison a réalisé de nombreux clichés, de la situation sur place et de ses rencontres avec les réfugiés. Après la dernière vague d'expulsions silencieuses, il a monté cette exposition en collaboration avec La Cimade. Composée de photographies en noir et blanc et de témoignages, une étape du parcours des réfugiés est mise en lumière ; celle de l'impasse calaisienne, jusqu'où l'exil les pousse malgré l'inhospitalité dominante. Les exilés y survivent sans accès aux besoins vitaux les plus élémentaires, et souvent privés de leurs droits fondamentaux. Dans le Calaisis, les expulsions des exilés sont récurrentes et le harcèlement policier sans relâche. Julien Saison décrit la situation au printemps 2015 : « *Forcés au "déménagement" hommes, femmes et enfants s'installent là où ils sont désormais tolérés, aux abords du centre d'accueil de jour Jules Ferry. Le bidonville d'état est né. Chuintant la solidarité locale et saupoudrant*

une aide sanitaire inadaptée, ces mêmes autorités ont concentré l'ensemble des exilés toutes communautés confondues dans des zones dunaires inhospitalières. Les exilés sont écartés du cœur de la cité et rendus invisibles, depuis que les moyens déployés par les gouvernements français et britanniques ont fermé la dernière frontière de leur parcours. Aujourd'hui plus de 3 000 personnes précarisées et contrôlées dans cette prison à ciel ouvert, tentent de franchir une frontière de plus en plus meurtrière. » Catalyseur de questionnements, de confrontations et de rencontres, cette exposition est un hommage à ces hommes, femmes et enfants, acteurs de leur futur. Malgré des parcours en suspens, la fraternité qui relie les réfugiés et la solidarité active – associative ou individuelle – permet de continuer à croire qu'un avenir est possible pour eux, loin de leurs pays en guerre, des massacres et des atrocités subies. La vie doit pouvoir se reconstruire et se poursuivre de manière imprescriptible. Julien Saison, photographe

Une matinée dans l'eau stagnante au fond d'une cour désaffectée, squat Galou, Calais, juillet 2014.

autodidacte natif du Pas-de-Calais, est militant à Calais et ailleurs. Il développe une approche de lecture collective des images basée sur la déconstruction des préjugés et la pédagogie. C'est au savoir-vivre ensemble qu'aspire son témoignage photographique. **Julien Saison**



La dignité d'un homme d'origine soudanaise dans l'intimité de son parcours brisé, squat Galou, Calais, juillet 2014.

© Julien Saison

Consulter le programme du festival dans votre région sur www.migrantscene.org

migrant' 2015
scène
LE FESTIVAL DE LA CIMADE

REGARDS CROISÉS
SUR LES MIGRATIONS

14 → 29
NOVEMBRE

RÉFUGIÉ.E.S

www.migrantscene.org

  migrantscene

